

Séance du 21 novembre 2023 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour  | p. 23009 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023  | p. 23010 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal   | p. 23010 |
| 4) Assermentation de Madame Zyrafete MJAKI en remplacement de Monsieur Matthieu ISCHER, démissionnaire | p. 23010 |
| 5) Communications du Conseil administratif   | p. 23011 |
| 6) Questions sur les points 3 et 5   | p. 23013 |

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |  |          |
|--|----------|
| 7) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1686)<br>Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2407A)<br><b>Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD</b>                   | p. 23015 |
| 8) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1687)<br>Solidarité en réponse aux catastrophes du séisme au Maroc et aux inondations en Libye (projet de délibération 2410)<br><b>Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD</b>  | p. 23022 |
| 9) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1688)<br>Place des Deux-Eglises – Mandat d'études parallèles – Indemnités du collègue d'experts, des candidats et frais<br>Crédit de Fr. 256'000.00 (projet de délibération 2403)<br><b>Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD</b> | p. 23026 |
| 10) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1689) - Ecole du Bosson<br>Rénovation et création d'un bâtiment annexe – Crédit d'étude de Fr. 2'435'000.00 (projet de délibération 2409)<br><b>Rapporteuse : Madame Marta GIROUD</b>  | p. 23029 |
| 11) Rapport de la Commission sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1675) - Gestion des déchets – Supports de communication et signalétique de la recyclerie – Crédit de Fr. 60'000.00 (projet de délibération 2402)<br><b>Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO</b>                         | p. 23032 |
| 12) Cimetière municipal - Réaménagement et végétalisation<br>Crédit d'étude de Fr. 45'000.00 (projet de délibération 2412)   | p. 23032 |
| 13) Salle communale – Remplacement des dispositifs de levage sur scène et sur salle – Crédit de réalisation de Fr. 165'000.00 (projet de délibération 2413)  | p. 23035 |

**PROJETS DE MOTION**

- |   |          |
|---|----------|
| 14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/408 du 12.09.2023 « Solidarité intercommunale avec la Chaux-de-Fonds »   | p. 23038 |
| 15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/388 du 05.04.2022 « Formation des élu-es aux causes et conséquences du changement climatique et à ses enjeux » | p. 23039 |
| 16) Réponse du Conseil administratif à la motion M/403 du 28.03.2023 « Frigo participatif en libre-service »  | p. 23043 |

- 17) Réponse du Conseil administratif à la motion M/378 du 18.05.2021 « Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école » p. 23045

#### **PROJET DE RÉSOLUTION**

- 18) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1676) - Renvoi au Conseil administratif de la PET-15 (projet de résolution 259)  
**Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN** p. 23050

#### **AUTRES PROPOSITIONS**

- 19) Propositions individuelles et questions p. 23051

Le Président  
Romain GAUTHIER

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, LANCE PASQUIER, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, MOSCHELLA, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames ZARLASHT, KELLER, Conseillères municipales  
Monsieur Mauro PALMAN, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY, administrateur délégué

\* \* \*

**Le Président (S) :** Bonsoir à toutes et à tous. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY administrateur. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Mesdames ZARLASHT et KELLER et Monsieur Mauro PALMAN.

**1) Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président (S) :** Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à celui-ci ?  
Non, ah Monsieur HALDI vous avez la parole.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Oui en effet, sur l'ordre du jour, normalement doivent figurer les questions écrites parce qu'elles font partie intégrante de l'ordre du jour et de la séance. Or j'ai relevé qu'elles n'y étaient pas. Merci Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur HALDI. On fera mieux la prochaine mais ces questions écrites figurent sur CMNet et il y a le traditionnel point qui est dédié aux questions écrites qui figure également. Je donne donc la parole à Madame KLEINER.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Juste pour répondre à votre question Monsieur HALDI, elles n'y figurent pas parce que les conseillers municipaux et les conseillères municipales ont la possibilité de déposer une question écrite jusqu'à la séance. Et l'habitude n'est pas de faire figurer la question écrite sur l'ordre du jour. Merci.

**Le Président (S) :** Monsieur HALDI est-ce que c'est suffisant pour vous comme explication ou vous souhaitez quand même vous exprimer ? S'il vous plaît rapidement on a un ordre du jour assez conséquent à traiter.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai remarqué. Je ne vois pas en vertu de quoi on a un délai limite pour prendre les questions comme les motions et l'ensemble des documents. Et je ne vois pas pourquoi les questions écrites qui font partie intégrante de notre...

Et non je suis désolé, ça doit figurer sur l'ordre du jour. J'aimerais bien...

**Le Président (S) :** Alors Monsieur je pense que c'est... en tout cas il n'y a rien dans le règlement qui nous en oblige. Comme je vous l'ai dit ces questions écrites figurent sur CMNet.

Les questions écrites et les propositions individuelles des différents conseillers municipaux sont à l'ordre du jour au point 19, donc nous allons nous en tenir là pour cet échange.

Et nous allons donc... Monsieur HALDI, vous n'avez pas la parole. Monsieur HALDI vous n'avez pas la parole. Nous allons donc passer au point suivant. Je considère l'ordre du jour comme étant approuvé.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)**

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023**

**Le Président (S) :** Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à celui-ci ?  
Non, je le considère donc comme approuvé.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)**

## **3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président (S) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/132 de Monsieur Sylvain HALDI « Subvention transfert modal »
- La question écrite QE/133 de Monsieur Sylvain HALDI « Soutien à la fête de l'Escalade »
- La question écrite QE/134 de Monsieur Sylvain HALDI « Plan d'urgence arbre »
- La question écrite QE/135 de Madame Zora MASE et Messieurs Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN « frais de justice à la charge de la Commune d'Onex »
- La question écrite QE/136 de Monsieur Sylvain HALDI « Passage piéton du chemin de l'Auberge »

## **4) Assermentation de Madame Zyrafete MJAKI en remplacement de Monsieur Matthieu ISCHER, démissionnaire**

**Le Président (S) :** La Chancellerie d'Etat, Service des votations et élections, nous a informés que Madame Zyrafete MJAKI a accepté un mandat de Conseillère municipale en remplacement de Monsieur Matthieu ISCHER, démissionnaire. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole pour nous présenter notre nouvelle collègue ?  
Monsieur STURCHIO vous avez la parole.

**M. STURCHIO (S) :** Merci Monsieur le Président. Chers et chères collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe Socialiste, j'ai la joie de vous présenter notre nouvelle élue, Madame Zyrafete MJAKI.

Elle est mariée et mère de deux enfants. Zyrafete habite à Onex depuis 1998 et elle travaille actuellement à la crèche Coquelibulle en tant qu'éducatrice de l'enfance. Elle participe intensément à la vie sociale de la commune où elle est très active depuis de nombreuses années déjà.

C'est aussi pour cela qu'elle a décidé de franchir un nouveau cap en politique et elle a choisi tout naturellement le parti Socialiste, celui qui représente ses valeurs, celui qui est à l'écoute et qui propose continuellement des solutions aux habitantes et aux habitants d'Onex.

Je sais que vous lui ferez un très bon accueil. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur STURCHIO. Je vais donc demander à Madame Zyrafete MJAKI de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence et je vous demande de vous lever, s'il vous plaît. [L'assemblée se lève.]

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » :

*Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois  
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction  
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

**Mme MJAKI (S) :** Je le promets.

**Le Président (S) :** Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous pouvez prendre place parmi vos collègues. Et je vous propose d'accueillir Madame Zyrafete MJAKI en l'applaudissant.

[Applaudissements]

## **5) Communications du Conseil administratif**

**Le Président (S) :** Je passe la parole au Conseil administratif. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors moi j'avais juste une annonce à vous faire pour une soirée de gala pour les 50 ans du club subaquatique aux Evaux, qui débute à 18 heures 30. Donc voilà, je vous encourage à venir. Merci. C'est samedi 25 novembre.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Pour commencer, j'aimerais vous informer que le Conseil administratif a décidé de retirer le rapport de la commission sécurité et travaux publics concernant la gestion des déchets.

En effet, suite aux commentaires des différents commissaires, nous avons décidé de voir comment améliorer le projet afin de mieux tenir compte de vos attentes.

Je voulais attirer votre attention ensuite sur une invitation que vous avez reçue par mail concernant une innovation de la Ville d'Onex concernant l'économie. Nous allons organiser la première rencontre de la Silver économie et c'est un sujet qui touche à l'avancement de l'âge. On sait que d'ici une vingtaine d'années, près de 37% de la population des 55 et plus, enfin 37% de la population qui auront 55 et plus, et qu'il faudra prendre des mesures pour adapter les prestations de la société.

Et le sujet va tourner autour de l'habitat. De quelle manière est-ce qu'on va pouvoir permettre aux seniors de rester chez eux. Et comment est-ce qu'on va adapter les logements.

Cette rencontre elle est destinée aux professionnels. Elle a lieu le lundi matin, donc le 27 novembre de 8 heures 30 à 14 heures. Elle se clôture avec un cocktail dînatoire.

J'aimerais également attirer votre attention sur les Spectacles onésiens, comme à mon habitude. Ce soir, se joue à guichets fermés le spectacle de Julie Campiche, une habitante de la région qui s'est formée dans notre école de harpe onésienne, une exception. Et elle est là avec son quartet et qui va donner un concert à guichets fermés.

Ensuite, ce mois de novembre, et vous savez que vous avez droit à des billets gratuits, j'attire votre attention sur deux spectacles humoristiques, l'un donné par Anne Depetrini et l'autre par Frédéric Recrosio, le fameux valaisan. Donc Anne Depetrini, c'est le 23 novembre, le jeudi 23 novembre et Monsieur Recrosio le mardi 28 et le mercredi 29 novembre. Il reste des places pour ces spectacles-là.

Vous faites bien de le remarquer, les Spectacles onésiens tournent quasiment toujours à guichets fermés. Ce qui est une excellente nouvelle pour les investissements que vous avez décidés pour la culture. On voit que ça correspond à une attente.

En début décembre, le 7 décembre, nous accueillerons encore une musicienne qui interprétera de la soul, du hip-hop et du reggae, qui s'appelle Nneka.

Le service culture et moi-même, en tant que chargée de ce service, tenions à attirer votre attention sur un spectacle qui aura lieu en février, il s'intitule Coupures. Et c'est une pièce de théâtre qui pousse à réfléchir sur des thèmes importants de notre monde dans le cadre d'une comédie. Il est question de débat démocratique ainsi que de l'avenir de notre planète. Nous voulions vous inviter à prendre le temps d'assister à ce spectacle qui sera certainement très inspirant en termes de démocratie.

Enfin, je voulais attirer votre attention sur le site internet qui propose désormais aux associations de s'inscrire, donc si vous connaissez des associations qui ont envie de présenter leurs activités, de donner leurs contacts et bien rappeler leur qu'il y a une plateforme à leur attention.

C'est d'ailleurs la même chose pour les entreprises que vous connaissiez qui aimeraient également être inscrites dans cet annuaire. Il est disponible maintenant. Et on peut s'y inscrire gratuitement. C'est tout pour moi, merci Monsieur le Président.

**M. RENEVEY :**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. Simplement vous annoncer, enfin vous informer que le jeudi 9 novembre passé a eu lieu la

seconde édition des cafés conférences 55 et plus, qui a été un franc succès puisqu'il y a eu une centaine de personnes présentes à cette conférence.

C'était une conférence qui parlait de la prévoyance vieillesse avec l'objectif d'anticiper la situation financière à venir. Et cette séance était organisée en lien avec l'Hospice général, le Service des prestations complémentaires et bien sûr le Service social de la Ville d'Onex.

## **6) Questions sur les points 3 et 5**

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Question à Madame KLEINER, quand vous dites retirer le rapport de la commission voirie, vous parlez de retirer le projet de ce Conseil municipal pour ce soir ?

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Oui tout à fait. Vous trouverez le rapport en fait et normalement avec le rapport il y a la délibération qui concerne le rapport. La plupart des avis étaient opposés à l'idée d'un nouveau nom pour la recyclerie, ça ne plaisait pas.

Et puis la signalétique proposée pour les bennes enterrées, n'a pas non plus rencontré un grand enthousiaste. Alors nous avons décidé d'approfondir ces deux questions et de voir si nous pouvions trouver une autre approche. Donc elle est annulée en fait cette délibération.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Juste deux questions, enfin plutôt des remarques. La première ça concerne les cafés 55 et plus, pour les horaires j'étais déjà intervenu l'année passée en disant que c'était un petit peu dommage parce qu'à 55 ans, il y a beaucoup de gens qui sont encore actifs.

Et le thème qui était abordé, la prévoyance, aurait intéressé certainement beaucoup de personnes qui sont encore en emploi. Et malheureusement, tous les employeurs ne vont pas laisser partir les gens parce qu'il y a quelque chose qui se fait dans une commune ou une autre.

Donc je trouve que c'est dommage que ces séances d'information, qui sont réservées à des pré-retraités, parce que la prévoyance après 65 ans, ça ne sert plus à grand-chose de s'en préoccuper, ne soient pas accessibles aux personnes.

Je réitère ma demande de trouver un autre moment pour faire ces séances d'information qui, par ailleurs, sont très intéressantes. Et je remercie la commune de faire ces informations à la population.

La deuxième chose j'étais aussi intervenu l'année passée parce que j'avais reçu moi-même étant un peu plus âgé que 55 ans, j'avais reçu l'invitation. Mon épouse qui est dans la même situation que moi ne l'avait pas reçue et cette année non plus.

Donc j'étais intervenu en disant et c'est toujours le cas. Je suis chef de famille donc c'est à moi d'informer mon épouse qu'il y a des informations concernant sa prévoyance ? Voilà merci.

Le deuxième point, c'est la Silver économie, je pense aussi que la commune s'intéresse à ça et c'est très bien. Mais je trouve dommage aussi l'horaire pour un lundi de 8 heures 30 à 14 heures, évidemment c'est difficile pour les conseillers municipaux de se libérer pour assister à ces informations qui sont tout à fait bienvenues. Ce sont toujours des questions d'horaire qui me préoccupe. Merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie Madame KLEINER d'avoir retiré le point dont il était mention. C'est vrai qu'on avait beaucoup de doutes dessus en commission. On n'était pour une fois tous assez d'accord.

J'ai aussi une question. Est-ce que va être pris en compte cette demande que j'avais faite en commission d'avoir une réflexion plus globale sur la communication, de lier le fait que ces endroits de tri étaient des endroits où tout le monde allait se rendre, qu'il y avait ces panneaux qui devenaient obsolètes et qu'on pouvait coupler ça avec une motion qu'avaient déposé les Verts et le PS sur la communication, le renforcement de la communication aux associations par des panneaux LED ?

C'était ça la demande mais surtout de renforcer la communication des associations et puis de la commune. Est-ce que vous allez prendre en compte cette réflexion dans le nouveau projet que vous allez nous présenter ? Donc une réflexion plus globale sur comment utiliser ces centres de tri qui sont assez nombreux sur la commune ? Merci.

**Le Président (S) :** Madame KLEINER, peut-être si vous pouvez répondre très brièvement et puis après on ne va pas prolonger cette discussion puisqu'elle n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à Monsieur SUCHET, il s'agit d'un événement professionnel. Et puis il nous a semblé judicieux de pouvoir le mettre dans ces horaires-là.

Concernant le projet des bennes enterrées, nous avons renoncé à ce projet. La question de l'information est traitée par le Service communication et dans ce contexte-là, il y a une réflexion globale qui est menée.

On a remonté les demandes des commissaires. Maintenant, je ne peux pas vous promettre que ça fera partie du projet qui sera proposé. C'est en cours de réflexion. A priori, ça ne semblait pas très enthousiasmant pour les professionnels de la communication. Mais ce n'est pas encore exclu qu'on y réfléchisse. Merci.

**7) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1686) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2407A)**  
**Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD**

**Le Président (S) :** Je propose de commencer par donner la parole au rapporteur Monsieur CUENOUD.

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je voulais effectivement mentionner que les rapports étaient assez brefs et assez succincts. Mais ce qui s'est passé c'est qu'on m'avait promis que j'aurais accès aux rapports du procès-verbaliste.

Et d'un autre côté, on m'a demandé que les rapports soient prêts le lundi qui suivait la séance et c'est pour ça que je n'ai pas pu utiliser ce rapport-là. J'espère que ça contient quand même ce qu'il faut en matière de résultat des votes surtout.

J'ai aussi été désigné une demi-heure après le début de la séance donc ça n'a pas favorisé. C'était surtout ça que je tenais à mentionner. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur CUENOUD. Pour avoir assisté à la séance, effectivement vous avez été désigné, il me semble, une bonne demi-heure après le début de la séance. Et peut-être que nous discuterons de cette question-là lors d'un prochain Bureau. Madame YUNUS EBENER vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors comme vous avez pu le constater en consultant CMNet, nous avons eu les nouvelles prévisions fiscales. Et ces nouvelles prévisions fiscales sont d'un montant de Fr. 647'500.00.

Ces nouvelles prévisions fiscales ont permis de faire un certain nombre de... de donner la possibilité à la commune de mener un certain nombre de travaux. Et la prise en compte de ces réévaluations n'a pas été possible pour la Commission des finances et informatique du 1<sup>er</sup> novembre.

Toutefois, comme vous avez pu le constater dans notre communication, le Conseil administratif a souhaité une approche prudente de ces nouvelles prévisions. Nous n'avons pas du tout souhaité tout dépenser, bien au contraire.

Mais nous vous proposons des modifications budgétaires. Donc vous avez reçu, vous avez vu que nous avons dépensé pour un montant de Fr. 357'240.00. Il y a eu une augmentation des charges de Fr. 322'240.00 et une diminution des revenus de Fr. 35'000.00.

Ces Fr. 35'000.00 en fait c'est que nos APM travaillaient un peu pour Confignon et Bernex et ces deux communes n'ont plus besoin des services de nos APM, donc on a ces revenus en moins. Donc ce qui amène le résultat budgété à hauteur de Fr. 336'414.00.

Maintenant, j'aimerais vous faire part de comment est-ce que le Conseil administratif a élaboré le budget pour 2024. Et vous faire part d'un certain nombre de réflexions qui nous ont menées à ces décisions.

Donc ce budget qui vous est présenté, s'inscrit comme vous le savez, dans un contexte marqué par un certain nombre de crises successives et les incertitudes qu'elles génèrent.

En effet, après la crise Covid, il y a un retour de l'inflation qui se fait sentir. Nous sommes dans une période de fortes incertitudes avec ce qui se passe au niveau international, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'instabilité, la récente instabilité au Moyen-Orient.

Et cette période de fortes incertitudes n'est pas sans conséquences évidemment à l'échelle locale aussi. Le changement de notre climat se traduit aussi par une augmentation générale des températures avec parfois d'abondantes averses qui nous amènent finalement à prendre des mesures fortes.

Des mesures fortes à plusieurs niveaux, un des niveaux c'est évidemment, il faut que nous proposons des solutions. Nous devons anticiper un certain nombre de situations pour faire face à ces changements climatiques.

Et une des mesures que nous avons prises, c'est que nous essayons véritablement de baisser notre consommation énergétique par des investissements sur nos bâtiments comme vous avez pu le constater dans ce projet de budget.

Mais nous souhaitons aussi, parce qu'il y a cette inflation dont est victime notre population, et nous souhaitons aussi prendre des mesures fortes pour soutenir la population par des prestations. Et ces prestations elles doivent être de qualité, encore plus durant cette période d'incertitude avec une diminution du pouvoir d'achat, ce qui se traduit par des situations extrêmement difficiles pour une catégorie non négligeable de notre population.

Et c'est ainsi que nous souhaitons veiller à une cohésion sociale, à travers un filet social fort et des prestations de qualité. Maintenant, notre budget reflète le programme de législation que vous connaissez.

Ce que nous souhaitons, c'est un développement harmonieux de notre commune. Et ce développement harmonieux de notre commune, il vous a été présenté en commission par exemple par ce MEP, le mandat d'étude parallèle, par des créations de zones 20 km/h, de zones 30 km/h.

Nous luttons contre le réchauffement climatique en investissant dans les bâtiments, en ayant des bâtiments moins énergivores. Et le maintien du lien social qui nous importe.

Il y a une particularité dans le budget 2024, cela concerne la petite enfance avec trois points par rapport à la petite enfance. Il y a une augmentation des subventions aux crèches. Il y a une mutualisation aussi des ressources pour les crèches, par exemple il y a trois emplois à temps plein d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance, un emploi à temps plein d'un psychomotricien/psychomotricienne, et d'un assistant socio-éducatif.

Et puis, la troisième chose, c'est la création de cette nouvelle crèche, les Cèdres, qui va accueillir 64 places d'accueil.

Dans notre programme de législation, il y a un autre point que nous souhaitons aussi développer, Ce sont les activités économiques. Et partout où nous pouvons chercher à varier nos activités, c'est-à-dire pas seulement loger les gens mais avoir une activité économique, nous le faisons.

Dans les quartiers où cela est possible, par exemple le futur quartier des Moraines du Rhône. Et on fait des projections aussi au Nant-de-Cuard. Nous sommes allés visiter avec les services, le quartier de l'Étang. Parce qu'un quartier comme le Nant-de-Cuard, c'est un quartier où il faut anticiper si nous souhaitons y apporter des activités économiques.

Et toutes ces démarches sont prises pour dynamiser le tissu économique et ces démarches sont principalement prises par Madame KLEINER qui met en avant en prenant contact avec des acteurs économiques et met en avant les atouts de notre commune auprès des entreprises créatrices de revenus et d'emplois.

Et cela nécessite des efforts. Et je salue ces efforts et je profite pour la remercier du temps qu'elle prend pour cela. Donc voilà, ça c'est l'orientation générale du Conseil administratif.

Et j'ai aussi le plaisir, et nous avons le plaisir de vous présenter un budget à l'équilibre. Notre dette communale doit être maîtrisée. Et chaque année, comme vous pouvez le constater, notre dette communale diminue. Aujourd'hui elle s'élève à Fr. 21'000'000.00.

Nous devons absolument maîtriser cette dette parce que par la suite il va y avoir des investissements importants, ces prochaines années. Et nous avons un certain nombre de projets, les écoles, la salle communale. Et donc la dette elle doit être maîtrisée et voilà c'est pour ça que nous sommes assez fiers.

Le Conseil administratif est assez fier de vous proposer un budget à l'équilibre, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Nous avons su ajuster les prestations pour soutenir notre population tout en permettant d'adapter l'administration communale parce qu'on ne peut pas toujours adapter et être à la hauteur sans renforcer des pôles de compétences.

Et c'est ce que nous avons fait à travers nos employés et c'est pour ça que nous avons proposé un certain nombre de postes. Par exemple, pour le Service aménagement du territoire, il y a deux postes, celui d'un ingénieur et celui d'un chargé de projet en urbanisme. Pour le Service social, nous vous demandons aussi un poste d'assistante sociale. Et du renfort pour les services de la culture, de la communication et la police municipale.

L'évolution de notre budget pour la suite, il n'y a pas d'impacts significatifs concernant l'apport de l'impôt des personnes physiques ou des personnes morales. Par contre, nous profitons des fonds de péréquation des personnes morales qui évolue de manière favorable pour notre commune.

Et j'aimerais finir en remerciant, et le Conseil administratif dans son ensemble, remercie le Service des finances, en particulier Monsieur Gilles STÄHLI qui est présent ce soir, le directeur des finances.

Mais nous souhaitons aussi remercier Monsieur Didier PYTHON qui est responsable du secteur financier ainsi que les chefs de service et tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont été associés à l'élaboration du budget 2024.

Et j'aimerais terminer par remercier Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale, qui chapeaute et qui a suivi ce budget bien entendu. Et merci de votre attention.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je n'ai peut-être pas noté tous les chiffres correctement comme vous les avez dits Madame la conseillère administrative.

Et je ne comprends pas très bien car ce soir on nous dit qu'on doit voter... donc j'ai regardé le projet de délibération, sur un résultat opérationnel de Fr. 12'664.00. Mais vous avez parlé d'une provision fiscale à la hausse de Fr. 647'500.00 et une dépense, je ne sais pas si c'était Fr. 357'340.00 ou Fr. 357'240.00, vous m'excuserez, en moins.

Donc ça ferait plutôt un excédent... enfin un résultat opérationnel de Fr. 336'314.00 et pas Fr. 12'664.00. Ou je n'ai pas compris quelque chose ? Si on peut me répondre là-dessus s'il vous plaît.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Je vais répéter les chiffres pour que tout soit extrêmement clair. Donc nous avons présenté le 10 octobre, un excédent de Fr. 46'154.00 de notre budget.  
Et puis il y a eu les dernières prévisions de l'État. Ils sont arrivés avec un excédent de Fr. 647'500.00. Et donc si on additionne les Fr. 46'154.00 et les Fr. 647'500.00, et bien nous avons un excédent total de Fr. 693'654.00.

Alors nous, c'est pour ça que je vous disais qu'on a eu une approche prudente de ces chiffres, et on n'a pas voulu dépenser la totalité donc les Fr. 693'654.00. Et on vous propose une modification budgétaire de Fr. 322'240.00 plus une rétrocession de la commune, des contrôleurs de stationnement de Fr. 35'000.00.

Et en fait, cette dépense elle s'élève à Fr. 350'240.00. Donc nous, on a les Fr. 693'654.00, notre dépense avec la rétrocession et les modifications budgétaires que nous amenons, s'élève à Fr. 357'240.00.

Donc le budget 2024 qu'il y a en plus, il s'agit du chiffre Fr. 336'414.00. Est-ce que j'ai été assez claire ? Oui alors on va vous afficher les chiffres. Peut-être qu'il faut...

**Le Président (S) :** Donc peut-être Madame YUNUS EBENER pour reprendre les questions, si vous pouvez revenir sur les chiffres afin d'explicitier les doutes qui ont été suggérés par Monsieur STURCHIO. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Alors qu'est-ce qui n'est pas clair ? La réponse elle n'est pas satisfaisante Monsieur STURCHIO ? Les chiffres que je vous ai donnés ?

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le tableau que vous montrez là maintenant à l'écran, on ne l'a pas. Nous on a un autre tableau où on a toujours un résultat opérationnel de Fr. 12'664.00.

Et la délibération, le projet de délibération au point 1, il dit que cet excédent de revenu total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel Fr. 12'664.00. Alors que maintenant, vous êtes en train de nous dire qu'on aurait un résultat opérationnel de Fr. 336'414.00. C'est ça.

Donc on a un excédent de Fr. 336'414.00 qui n'est pas utilisé. Merci.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Ecoutez je crois, enfin je pense avoir bien compris. L'État, dans ces derniers dires nous donnerait un budget... enfin des rentrées supplémentaires de Fr. 600'000.00.

Le Conseil administratif, en fonction et en ayant pris connaissance de ces Fr. 600'000.00 supplémentaires, ont refait un budget avec des dépenses aussi supplémentaires qui elles se monteraient à Fr. 300'000.00, puisque le Conseil administratif ne veut pas dépenser la totalité de ce que l'État nous préconise.

Je vois Madame YUNUS EBENER qui a l'air d'accord avec moi. Donc il reste en fait, ce n'est pas marqué dans le budget, ces Fr. 300'000.00 puisque le Conseil administratif estime voilà qu'ils veulent, qu'ils ont augmenté simplement de Fr. 300'000.00 et dans le budget ils ont augmenté que de Fr. 300'000.00 les revenus et Fr. 300'000.00 les dépenses.

C'est clair que ça change un peu quand même. Et moi je dois consulter mon groupe pour voir ce qu'au dire de Madame YUNUS EBENER, la conseillère administrative, voir ce que l'on veut faire. Si mon groupe voudrait quand même compter la totalité des revenus que l'État préconise ou si on reste à ces Fr. 300'000.00 de sécurité.

C'est pour ça que je propose donc une suspension de séance pour que l'on puisse se consulter et puis voir ce que l'on veut faire avec ce budget.

**Le Président (S) :** Alors Monsieur PASCHE, est-ce que vous avez d'autres personnes que vous pouvez associer à votre demande de suspension de séance ? Est-ce qu'il y a des personnes qui s'y associent ? Alors la suspension, la demande de suspension de séance est accordée.

La séance est suspendue, il est 19 heures 40. Je vous propose de la redémarrer à 19h50.

*Interruption de séance  
19h55 reprise*

*Départ de Madame GIROUD*

**Le Président (S) :** Est-ce que pour les groupes qui ont demandé une pause, on peut gentiment reprendre ? Ou vous avez encore besoin de temps pour délibérer ?

Nous allons reprendre. Veuillez regagner vos places s'il vous plaît. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors je voulais... il me semble qu'il y a un peu une confusion. Je voulais juste rectifier et être sûre que tout le monde avait bien saisi.

C'est que le Conseil administratif... alors il y a eu ces prévisions plus tardives du Canton et c'est la même chose chaque année, ils sont arrivés avec une prévision. Nous, le projet de délibération, l'amendement qu'on vous propose, on n'a pas souhaité dépenser la totalité de ces prévisions. On a voulu avoir une approche prudente.

Donc on a dépensé Fr. 322'000.00. On s'est dit qu'on va prendre à peu près la moitié et on ne dépense pas tout parce qu'on ne sait jamais finalement. Donc, il y a cet amendement qui est proposé par le Conseil administratif.

Mais le Conseil administratif souhaite être transparent avec le Conseil municipal. Et de vous dire que les prévisions sont de Fr. 693'654.00, ça c'est ce qui existe. On n'a pas voulu tenir compte de tout ça, on a tenu compte de la moitié des Fr. 647'000.00. Est-ce que c'est un peu plus clair ?

Voilà, je voulais juste que vous ayez cette information-là. Donc dans l'amendement qu'on vous propose, pour le budget 2024, c'est de prendre la moitié, mais moi et le Conseil administratif, on s'est dit que c'est normal que vous ayez l'information de la totalité.

Et nous on a juste une approche prudente. Maintenant, c'est à vous de décider est-ce que vous voulez voter ces amendements, ce budget et garder l'approche prudente du Conseil administratif, ou alors vous souhaitez aller en commission, vous souhaitez faire des amendements maintenant et changer cela.

Et ça, c'est quelque chose qui vous appartient parce que nous on a décidé d'avoir cette approche prudente, puis vous n'êtes peut-être pas d'accord avec cette approche prudente. Mais ça, ça vous appartient et c'est à vous de gérer. Voilà s'il faut que je répète, il n'y a pas de problème. Merci.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. La question qui se pose, c'est de savoir si effectivement, on a encore le temps pour voter notre budget ou pas ? La loi sur l'administration des communes le précise, elle le précise dans son règlement à l'article 54, qui dit ceci en ce qui concerne les douzièmes provisionnels, je me permets de vous le lire :

« Lorsque le budget de fonctionnement n'est pas approuvé par le Conseil municipal avant le 31 décembre, les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et proportion des montants figurant au budget de l'année précédente. »

Ça veut dire que le budget, nous avons comme la plupart des communes, j'ai souvenir quand je siégeais au Conseil municipal de Lancy, le vote du budget avait lieu au mois de décembre et pas au mois de novembre. Ce qui permettait de consacrer suffisamment de séances de Commission des finances pour discuter de manière tout à fait transparente et d'arriver en séance plénière avec des avis qui sont déjà bien posés et bien réfléchis.

Alors j'aurais une question à poser au Conseil administratif. Est-ce que nous avons la possibilité de voter ce budget à la séance du mois de décembre ?

**M. RENEVEY (S) :** Merci, Monsieur le Président. Il est tout à fait possible de voter le budget en décembre.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Donc, après consultation avec mon groupe, il y a quand même des changements et des questions qui se posent. Et nous voulons proposer donc un renvoi en commission.

Car, comme l'a dit Monsieur PASQUIER, nous pouvons très bien voter ce budget au mois de décembre. Simplement, il faut que la Commission des finances ne se réunisse pas trop tard pour que l'on puisse délibérer et proposer un nouveau budget que le Conseil administratif puisse nous proposer un nouveau budget.

Donc pour les Verts, nous proposons un renvoi en commission.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Oui bien entendu, c'est une décision sage. Vous l'avez compris. Nous saluons le proposé, nous nous rallions bien

entendu à la proposition du groupe des Verts, Monsieur PASCHE. Et le groupe PLR soutient le renvoi en commission. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Comme mes préopinants, le groupe MCG demande aussi le renvoi en commission.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. On est également très surpris de recevoir des modifications de budget en cours de séance et de les découvrir sur le moment. Enfin de ne pas les avoir reçues un peu à l'avance.

C'est pourquoi on aimerait aussi aller en commission et discuter ensemble de ces nouveaux montants. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur MOSCHELLA. Si ça peut aider à votre compréhension, à ce que j'ai compris, en tout cas, c'était aussi eu égard aux récentes prévisions fiscales qui ont été transmises par l'État que ces modifications ont été faites suite à la dernière Commission des finances. Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste soutiendra le renvoi en commission. En effet, ça sera plus sage d'avoir toutes les explications précises et pas juste un tableau comme ce soir.

Et vu que Monsieur PASQUIER nous a rassuré sur le fait qu'on pouvait quand même voter au mois de décembre, c'est pour ça que nous accepterons le renvoi en commission. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors oui le renvoi en commission est tout à fait... si vous décidez que... J'ai aucun problème avec ça.

Je suis surprise de la remarque de Monsieur MOSCHELLA en disant on le reçoit seulement maintenant. Vous le recevez au moment où on peut vous les donner. Donc on est absolument dans les délais. On a reçu ces chiffres et vous les communique au moment où on peut vous les communiquer.

Je ne vois pas à quel autre moment on aurait pu vous les communiquer. Donc vous avez eu tout ça sur CMNet avec l'ordre du jour, les autres projets. Donc voilà. Et c'est vraiment par transparence qu'on vous a donné la totalité des montants. Et c'est peut-être cette totalité-là dont vous parlez. Merci.

**Le Président (S) :** Nous allons donc procéder au vote sur le renvoi en commission. Madame PERROTTET s'il vous plaît assez rapidement puisque votre groupe s'est déjà exprimé sur le renvoi en commission.

**Mme PERROTTET (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Alors ça n'a rien à voir avec le renvoi en commission. C'est juste pour le CA, on a décidé au dernier Bureau que les informations au mur me seraient données à l'avance, j'étais là avant. Et malheureusement

ce n'était pas sur ma boîte mail. Je suis vraiment désolée. Et c'est pour ça la remarque de mon collègue. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Madame PERROTET. Je vais donc mettre au vote la demande de renvoi en commission.

Par 23 oui, 3 abstentions et 0 non, le renvoi en commission du projet de délibération 2407A est accepté.

**Le projet de délibération 2407A est renvoyé en Commission des finances par 23 oui et 3 abstentions (26 votants)**

**8) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1687) - Solidarité en réponse aux catastrophes du séisme au Maroc et aux inondations en Libye (projet de délibération 2410)  
Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD**

**Le Président (S) :** Est-ce que Monsieur CUENOUD, qui a fait le rapport, souhaite prendre la parole ? Vous avez la parole.

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai un peu la même chose à dire que sur le rapport précédent et le suivant aussi. Donc je ne souhaite pas dire quelque chose de particulier ni sur ce rapport, ni sur le suivant. Merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Etant donné les récents événements, j'en avais déjà parlé en commission, mais étant donné le fait qu'on n'ait pas pu voter en urgence et qu'entre-temps il y a eu des dramatiques événements, je proposerais un amendement.

Il aurait pour conséquence de donner Fr. 10'000.00 au lieu de Fr. 15'000.00 à la Lybie et au Maroc mais de rajouter Fr. 10'000.00 pour le Proche-Orient. Et du coup je vous lis cet amendement. Ça ferait :

« Le Conseil municipal décide

1. De faire un don urgent de Fr. 10'000.00 à la chaîne du Bonheur par exemple pour soutenir son action auprès des victimes du séisme au Maroc
2. De faire un don d'urgence de Fr. 10'000.00 à la chaîne du Bonheur par exemple pour soutenir son action auprès des victimes des inondations en Lybie
3. De faire un don d'urgence de Fr. 10'000.00 à la chaîne du Bonheur par exemple pour soutenir son action auprès des victimes du Proche-Orient. »

Et la suite n'est pas modifiée. Je peux vous le donner par écrit si vous le voulez.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Donc moi j'aimerais faire... j'aimerais informer en fait l'auteur de ces nombreux rapports qu'on a reçu pour ce soir, qu'en fait notre groupe il s'appelle ECHO'Verts Libéraux et non ECHO ni ECO ni Echo. Voilà merci.

Après, j'ai aussi un amendement que j'aimerais vous soumettre. Cet amendement il dit la chose suivante :

« Le Conseil municipal dans son intégralité renonce aux jetons de présence de ce soir, à savoir les séances du Conseil municipal du 21 novembre 2023, pour en faire un don d'urgence à la chaîne du Bonheur à parts égales pour les victimes du séisme au Maroc ainsi que les inondations en Lybie. »

Merci.

**Le Président (S) :** Monsieur RITTER, j'ai donc pas bien compris si votre amendement concerne, enfin du coup remplace tous les autres alinéas de la motion ? Est-ce que vous pourriez le préciser s'il vous plaît ?

**M. RITTER (EVL) :** A la base, j'avais l'idée de tout remplacer, mais on peut éventuellement rajouter. Voilà. Je suis pour rajouter.

**Le Président (S) :** Donc si j'ai bien compris vous proposez de donner Fr. 10'000.00 aux trois situations plus de donner vos jetons de présence, enfin les jetons de présence de ce Conseil municipal ? Très bien alors je vous demande de m'apporter l'amendement par écrit.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Si ce n'est pas le cas on va donc mettre au vote les amendements. On va commencer par l'amendement de Monsieur RITTER puisqu'il est le plus éloigné du texte initial. Je vais demander à Monsieur le 1<sup>er</sup> secrétaire d'en donner lecture à ce Conseil municipal. Vous avez la parole.(Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Donc si ce n'était pas clair, il s'agit donc d'un nouvel alinéa 4. Monsieur STURCHIO vous avez la parole.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc on a la proposition de Monsieur RITTER, si je comprends bien, donc c'est Fr. 15'000.00 à la chaîne du Bonheur pour le Maroc, Fr. 15'000.00 à la chaîne du Bonheur pour la Lybie et puis point 4 que ce soit pris sur nos jetons de présence de ce soir.

Et puis donc le point 3 deviendrait le point 5, d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire, etc. C'est bien ça ? Parce que ce n'est franchement pas clair. Je suis désolé. Puis en même temps, les jetons de présence de ce soir, ça ne doit pas être grand-chose mais il faudrait savoir combien ça représente. C'est quoi ? Fr. 1'000.00 ? Fr. 2'000.00 ? Mais si vous pouvez préciser. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. En effet, je n'ai absolument aucune idée de combien peut être le montant des jetons de présence de ce soir. Mais bon c'est un geste qu'on peut faire et puis quoi qu'il soit.

Maintenant, pour les points précédents, vous me prenez un peu de court. C'est vrai que je n'y ai pas pensé. Allez, allons-y comme ça et puis comme ça tout le monde est content. Voilà, j'ai ma réponse.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. En soi, l'amendement il vient s'ajouter aux autres points donc il ne les remplace pas. C'est supplémentaire.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. On a déjà eu ce débat en commission. Et c'est vrai... donc ce projet-là, c'est un projet de soutien mais c'est aussi un projet symbolique que notre commune soutient un autre pays, donc une autre communauté, des autres victimes.

Moi je trouve que ça n'a pas vraiment à voir avec le don personnel. Si quelqu'un veut faire des dons personnels, elle est tout à fait capable de le faire et je l'en invite. Mais là c'est vraiment, le but ce n'est pas nos jetons de présence, c'est le geste d'une commune qui soutient une autre collectivité.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. C'est aussi un geste de solidarité de la part des conseillers municipaux. Voilà, je voulais rajouter ça. Merci.

**M. D'ARCANGELO FRANCO :** Merci, Monsieur le Président. Je suis assez stupéfait d'entendre ce genre de discours dans le sens où on sait très bien que ce genre de proposition revient régulièrement sur la table.

On fait mine de proposer les jetons de présence, etc. avec quelques sourires, quelques blagues, etc. sur la souffrance de personnes. Ce n'est pas parce qu'ils sont loin, qu'ils souffrent moins.

Et je pense que c'est absolument indigne de la part de quiconque de jouer de cette manière-là sur ce genre de morale. C'est indigne. Et continuer à reproposer ce genre de chose, ça montre juste la hauteur de votre discours. Merci Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur D'ARCANGELO FRANCO. Nous allons donc soumettre la proposition d'amendement de Monsieur RITTER au vote. La procédure est lancée.

Par 6 oui, 3 abstentions et 17 non, l'amendement de Monsieur RITTER est refusé.

**Le premier amendement au projet de délibération 2410 est refusé par 17 non, 6 oui et 3 abstentions (26 votants)**

**Le Président (S) :** Je vais donc maintenant passer à la discussion sur l'amendement de Madame BEAUSOLEIL. Madame BRAUNSCHWEIGER, vous avez la parole.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je tiens à saluer l'initiative de Madame Cora BEAUSOLEIL pour cet amendement. Je tiens à rappeler que le Grand

Conseil qui, comme vous le savez, est à majorité de droite depuis quelques mois a voté un crédit de Fr. 5'000'000.00 pour l'aide d'urgence humanitaire au Proche-Orient également.

Donc je propose qu'on suive le Canton dans sa belle initiative, et qu'on adopte fièrement cet amendement de Madame BEAUSOLEIL. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Madame BRAUNSCHWEIGER pour ces précisions. Je vais donc demander au 1<sup>er</sup> secrétaire de donner la lecture de l'amendement. Vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Le vote est lancé.

Par 18 oui, 2 abstentions et 4 non, l'amendement de Madame BEAUSOLEIL est accepté.

**Le deuxième amendement au projet de délibération 2410 est accepté par 18 oui, 4 non et 2 abstentions (26 votants) (2 personnes n'ont pas voté)**

**Le Président (S) :** Je vous propose donc maintenant de passer à la procédure de vote sur l'intégralité de la délibération. S'il n'y a pas d'autres prises de parole. Si ce n'est pas le cas, je vais demander à Monsieur le 1<sup>er</sup> secrétaire de donner lecture de cette délibération. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Le vote est donc lancé.

Par 18 oui, une abstention et 5 non, le projet de délibération amendé est accepté. Donc il s'agit du projet de délibération 2410A.

**Le projet de délibération 2410A est accepté par 18 oui, 5 non et 1 abstention (26 votants) (2 personnes n'ont pas voté)**

**Délibération 2410A dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la tragédie humanitaire résultant du séisme du 8 septembre 2023, qui a causé près de 2'900 victimes, dans la région de Marrakech, au Maroc*

*Vu la tragédie humanitaire résultant de la violente tempête et des inondations du 10 septembre 2023, dans la région de Derna, en Lybie*

*Prenant en compte les chiffres alarmants de ces catastrophes, et de l'ampleur de la tragédie au niveau humain*

*Conscient de la nécessité d'une action immédiate pour fournir une aide humanitaire et contribuer à la reconstruction dans ces régions gravement touchées*

*Vu le caractère exceptionnel et l'ampleur de ces crises humanitaires*

*Vu le rapport de la Commission finances et informatique FIN-1687 du 1<sup>er</sup> novembre 2023*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe socialiste*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 18 oui, 5 non et 1 abstention sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux (2 personnes n'ont pas voté)*

- 1. De faire un don d'urgence de Fr. 10'000.00 à la Chaîne du bonheur, par exemple, pour soutenir son action auprès des victimes du séisme au Maroc ;*
- 2. De faire un don d'urgence de Fr. 10'000.00 à la Chaîne du bonheur, par exemple, pour soutenir son action auprès des victimes des inondations en Lybie ;*
- 3. De faire un don d'urgence de Fr. 10'000.00 à la Chaîne du bonheur, par exemple, pour soutenir son action auprès des victimes du Proche-Orient.*
- 4. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Fr. 30'000.00 destiné à ces dons ;*
- 5. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2023 sous la rubrique 01.36 ;*
- 6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »*

\* \* \*

**9) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1688) - Place des Deux-Eglises - Mandat d'études parallèles - Indemnités du collège d'experts, des candidats et frais - Crédit de Fr. 256'000.00 (projet de délibération 2403)  
Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD**

**Le Président (S) :** Est-ce que le rapporteur souhaite s'exprimer ? Il me semble que ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au débat. Monsieur PASCHE, vous avez la parole.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Ecoutez, nous avons rarement eu pour un crédit d'étude, des explications aussi complètes que ce soit en Commission des finances, que ce soit dans l'exposé des motifs.

Et pour nous, le groupe des Verts, rien ne s'oppose à voter ce crédit d'étude. Vous savez que la Place des Deux-Eglises est un problème assez complexe, traversé par la route de Chancy. C'est aussi une place qui relie le nord et le sud.

Et je pense qu'il faut refaire vraiment des études sérieuses pour voir ce que l'on peut faire à cet endroit. Nous sommes donc contents d'avoir ce collège d'experts et de pouvoir après juger sur des études qui ont été faites pour se prononcer sur des projets de délibération pour faire les changements qui pourraient s'imposer pour cette place.

Nous voterons... nous sommes donc prêts à voter sur le siège ce crédit d'étude de Fr. 256'000.00.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR soutient également sur le siège ce projet de délibération. Cela dit, je regrette que la commune soit trop généreuse sur certains postes du MEP.

Même si on comprend qu'il est compté large pour éviter de devoir revenir en Conseil municipal pour un complément budgétaire. Ce n'est plus le lieu d'en débattre ici, mais je tenais à le préciser. Certains postes, notamment l'indemnité aux candidats du 1<sup>er</sup> tour ainsi qu'aux frais de maquette, sont hors de proportions par rapport à ce que nous connaissons, en tout cas dans le privé.

C'est pour un total qui est proche de Fr. 50'000.00. Donc ce sont des petites économies. Mais on le sait bien, les petites économies font de saines finances publiques. Nous nous devons de le rappeler. Merci Monsieur le Président.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Notre représentante à la Commission des finances a aussi été favorablement convaincue par les explications de l'expert présent. Notre groupe soutiendra ce projet de délibération. Merci.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste également soutiendra et votera sur le siège ce crédit. On avait déjà au passablement d'informations dans une Commission urbanisme. Lors de la Commission des finances, on a pu préciser un peu plus les aspects financiers, ce qui était très bien.

Et je tenais à remercier spécialement le collaborateur de l'administration, Monsieur RODRIGUEZ qui a apporté des explications vraiment très précises et vraiment appréciées par les commissaires présents. Vous transmettez, s'il vous plaît, Mesdames et Monsieur du Conseil administratif.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors les maquettes sont Fr. 40'000.00 si jamais. Après voilà il y a d'autres frais. C'est vrai qu'on transmettra à Monsieur RODRIGUEZ vos remerciements.

En effet, cette commission et sa présentation a vraiment été appréciée. Et ce qu'il y avait de fort intéressant, ce sont les comparaisons qu'il a faites avec les différentes autres places et combien est-ce que ça avait coûté. Et les enjeux qu'il y avait. Mais nous transmettrons vos remerciements. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Madame YUNUS EBENER. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donc demander au 1<sup>er</sup> secrétaire de donner la lecture de cette délibération. Monsieur AMBORD, vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc lancer le vote. La procédure est lancée.

Par 23 oui, une abstention et 2 non, le projet de délibération concernant le mandat d'études parallèles sur la Place des Deux-Églises est accepté.

**Le projet de délibération 2403 est accepté par 23 oui, 2 non et 1 abstention (26 votants)**

**Délibération 2403 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021*

*Vu le Plan directeur communal 2014 approuvé par le Conseil municipal en novembre 2014*

*Vu les travaux de révision du Plan directeur communal 2014*

*Vu la loi relative à la modification des limites de zone N° 30208-527 « Onex-Centre » promulguée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2022*

*Vu les concertations publiques menées dans le cadre de l'image directrice « Onex-Centre »*

*Vu les études menées relatives au schéma de circulation de la rue des Bossons, de la route de Loëx et la place des Deux-Eglises*

*Vu la délibération 2392A du 20 juin 2023 « Place des Deux-Eglises – Mandat d'études parallèles – Attribution d'un mandat d'assistant Maître d'ouvrage – crédit de Fr. 80'500.00 »,*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le plan des investissements*

*Vu le rapport de la Commission finances et informatique FIN-1688 du 1<sup>er</sup> novembre 2023*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide :**

*à la majorité simple*

*par 23 oui, 2 non et 1 abstention sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *D'engager le montant nécessaire pour les indemnités du collège d'experts, des candidats et des frais liés au mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 256'000.00 destiné à ce mandat ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *De l'amortir au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.»*

\* \* \*

**10) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1689) - Ecole du Bosson - Rénovation et création d'un bâtiment annexe – Crédit d'étude de Fr. 2'435'000.00 (projet de délibération 2409)**  
**Rapporteuse : Madame Marta GIROUD**

**Le Président (S) :** Je donne la parole à Madame KLEINER.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Je coupe la parole au rapporteur que je remercie d'ailleurs pour son compte rendu. La visite de l'école du Bosson nous a permis de voir vraiment la nécessité de faire ses rénovations.

Je crois que les commissaires présents étaient, en ont été convaincus. Je les remercie d'ailleurs d'avoir été présents en si grand nombre. Merci Monsieur le Président.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous remercions vivement le Conseil administratif et les services pour ce projet de délibération. Comme cela est ressorti lors de l'audit de l'école du Bosson, cette école est l'un des bâtiments qu'il convient de rénover, puisqu'elle est une grande consommatrice d'énergie.

Il est clair que la rénovation thermique et énergétique de cette école sera bénéfique pour la commune. En effet, elle permettra notamment un gain d'énergie important à long terme, un avantage financier grâce à la réduction du chauffage et de la climatisation, ou encore la préservation de l'environnement grâce à une consommation moindre de l'énergie par le bâtiment, tout en améliorant le confort de ses occupants.

D'ailleurs, on se réjouit de constater que les invites de la motion demandant plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école ont été prises en compte dans la rénovation du préau de l'école des Bossons.

Enfin, il convient également de préciser qu'il s'agit simplement d'un crédit d'étude. Il conviendra de se pencher plus précisément sur le crédit de réalisation. C'est pour ces raisons que le groupe des Verts va accepter ce projet de délibération. Merci.

**M. VESELI (S) :** Merci, Monsieur le Président. Vu la nécessité de rénovation observée au sein de l'école du Bosson, qui de plus a été confirmée par une étude menée à la suite du vote du Conseil municipal en date du 2 février 2021, le groupe PS vous invite à voter favorablement sur le siège à ce projet de délibération. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier Madame GIROUD pour le rapport très détaillé afin que tous puissent bien comprendre le pourquoi de la rénovation et de la création d'un bâtiment annexe.

Pour rappel, l'école du Bosson a été construite en 1968. Et bien que de nombreuses rénovations et entretiens aient été effectués au fil du temps, une rénovation complète est nécessaire. Au vu de la situation, le groupe MCG vous invite à accepter cette délibération. Merci.

**M.MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie aussi chaleureusement Madame GIROUD pour cet excellent rapport qui était très détaillé et très complet et qui permettait de comprendre tous les tenants et aboutissants, notamment les images qui étaient associées à des graphiques.

On peut voir que beaucoup de choses sont vétustes dans cette école. Il est temps maintenant de la rénover comme c'était prévu dans notre planning. Chers collègues, Fr. 2'500'000.00 de crédit d'étude, une réalisation qui sera probablement entre 30 et 40 millions.

Ce projet vient nous rappeler très fort à quel point nous devons être prudents sur la gestion des finances, car ce n'est que la première d'une série d'école à rénover. Et ces investissements sont juste gargantuesques. Évidemment on va voter ce crédit d'étude. Et on remercie aussi l'administration pour son travail à ce niveau-là.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR rejoint les remerciements de tout à l'heure et soutiendra sur le siège ce projet de délibération bien entendu en raison des remarques qui ont été faites. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur ABBE-DECARROUX. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur le 1<sup>er</sup> secrétaire de donner lecture du projet de délibération. Vous avez la parole Monsieur AMBORD. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote.

Par 26 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération 2409 est accepté. Nous pouvons nous réjouir de l'unanimité qu'a suscité cet objet.

*Applaudissements*

**Le projet de délibération 2409 est accepté à l'unanimité par 26 oui (26 votants)**

**Délibération 2409 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu l'audit de l'école du Bosson par le programme ImmoStrat*

*Vu la vétusté du bâtiment*

*Vu le bilan énergétique de ce dernier*

*Vu la volonté communale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier onésien*

*Vu le crédit de faisabilité voté en date du 2 février 2021 (dél. N° 2318)*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le rapport de la Commission bâtiments BAT-1689 du 2 novembre 2023*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL****d é c i d e :**

*par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux*

- 1. De mandater le groupement adjudicataire de l'appel d'offres afin d'étudier, de déposer et d'obtenir une autorisation de construire, dans le but de réaliser les travaux de rénovation de l'école du Bosson et de créer un bâtiment annexe ;*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 2'435'000.00 destiné à cette étude ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 2'435'000.00 afin de permettre l'exécution de ce mandat. »*

\* \* \*

**11) Rapport de la Commission sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1675) -  
Gestion des déchets – Supports de communication et signalétique de la recyclerie  
– Crédit de Fr. 60'000.00 (projet de délibération 2402)  
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO**

**Le projet de délibération 2402 est retiré par le Conseil administratif.**

**12) Cimetière municipal - Réaménagement et végétalisation - Crédit d'étude de  
Fr. 45'000.00 (projet de délibération 2412)**

**Le Président (S) :** Merci Monsieur STURCHIO de m'avoir rappelé qu'il fallait procéder à l'entrée en matière. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Non. Nous pouvons donc passer au débat sur le fond. Madame YUNUS EBENER vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors pourquoi faut-il réaménager et végétaliser notre cimetière ? Et bien, en fait, la nature principalement minérale du cimetière en fait un îlot de chaleur durant la belle saison.

Et le souhait du Conseil administratif est de conférer au cimetière un caractère plus accueillant qui permettrait aux personnes qui le souhaitent de s'y attarder de manière plus longue, et bien que ce soit quand même plus agréable pour ces personnes.

D'autant que nous avons aussi remarqué, et cela nous a été remonté par nos services, ce sont les cérémonies sous un soleil de plomb qui sont aussi pénibles pour ces personnes, surtout dans un moment aussi douloureux.

Le cimetière, aujourd'hui, il y a passablement de cyprès. Et les cyprès apportent très peu d'ombre. Nous avons dû abattre deux arbres parce qu'ils étaient secs. Et ce que nous souhaitons maintenant pour ce cimetière, c'est de le faire évoluer vers un espace plus vert, plus végétalisé au sol, ce qui absorberait l'eau de la pluie.

Et puis faire des doubles allées d'arbres d'ombrage, remplaçant par exemple les carrés de thuyas qui, comme je vous l'ai dit, apportent peu d'ombre.

Il y a une réflexion assez riche autour d'un concours d'architecte et un bureau s'est particulièrement distingué. Et justement, il propose un concept qui nous semble important où l'accueil du public est favorisé par ces espaces ombragés, par un mobilier aussi. Donc voilà, c'est un crédit d'étude. Merci.

**Mme PERROTTET (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup de toutes ces explications. Je ne suis pas contre les Fr. 45'000.00. Moi, il y a des choses qui m'interpellent dans ce cimetière depuis de nombreuses années, parce que j'y vais régulièrement parce que j'ai mes grands-parents qui y sont et j'entretiens leurs tombes.

C'est que du côté du stade de foot, il y a des tombes qui se surélèvent. La partie des enfants où il y a de la mauvaise herbe, où c'est hyper mal entretenu. Ça m'attriste énormément de

voir que nos défunts reposent dans des situations pareilles, que ce soit des anciens ou que ce soit des enfants.

Donc je pense qu'avant de végétaliser, je pense que ça serait bien de remettre aux normes ce cimetière par rapport aux tombes justement qui sont penchées, par rapport à ces mauvaises herbes, mais c'est vraiment des mauvaises herbes, c'est assez monstrueux du côté des enfants. Moi je plains ces familles qui ont perdu des enfants, voilà.

C'était ma question et voilà c'était mon interrogation. J'y suis encore passé cet après-midi. Et allez visiter franchement ce cimetière qui est magnifique parce qu'il y a une magnifique statue. Et voilà, mais pensez-y et mettez ça d'abord aux normes avant de végétaliser.

C'est hyper sympa de mettre du matériel urbain pour pouvoir s'asseoir et se recueillir parce que ça, ça manque, je suis tout à fait d'accord. Merci beaucoup.

**M. SANTARELLI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait sensible et tout à fait à l'écoute de ce que Madame PERROTTET a dit et je pense que ça va tout à fait dans le but de l'étude.

Et donc le groupe des Verts votera oui car c'est un projet donc qui favorise les zones d'ombrage, les installations urbaines et fait évoluer le cimetière vers un espace plus accueillant pour les proches. C'est donc un endroit calme et qui est indispensable pour la faune et la flore dans nos régions.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors je souhaite réagir par rapport aux remarques de Madame PERROTTET. Nos services entretiennent les espaces du cimetière mais pour ce qui est des tombes, ce sont les familles qui s'en occupent principalement. Mais si c'est autour, alors j'attirerai l'attention des services sur le sujet.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas peut-être faire des personnes très contentes ce soir, mais en tant que jardinier, je vais dire simplement qu'il n'y a pas de mauvaises herbes. Ce sont des herbes indésirables qui naissent là où on ne veut pas qu'elles naissent tout simplement.

Ceci dit, pour moi la végétalisation et la gestion écologique du cimetière participe à réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbains. Ces espaces offrent de nouveaux nombreux habitats pour la faune et la flore. Elle permet également de combiner l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Donc le groupe MCG soutiendra ce projet et vous invite à faire de même. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR va bien sûr soutenir ce projet. Je me réjouis de voir que les essais que Monsieur ESCHER avait faits de végétaliser une partie en mettant des herbes et des fleurs, malheureusement qui n'avaient pas pris cet été vu les températures qu'il y avait et la situation, n'a pas découragé le Conseil administratif de persister dans l'idée de végétaliser ce cimetière.

Donc c'est très bien. J'attire l'attention sur le fait qu'il y a des communes qui sont en limite de la commune d'Onex, en particulier celle de Lancy, qui ont déjà depuis longtemps fait ces travaux et qui régulièrement améliore la végétalisation de ces cimetières.

Je peux qu'encourager les gens qui s'occuperont de ce projet, d'aller s'inspirer de ce qui se fait à Lancy, en particulier au cimetière du Grand-Lancy, qui est admirable par rapport à l'évolution qu'il a subi ces dernières années dans le sens d'un meilleur accueil pour la faune. On a parlé pour la flore diverse et puis pour les personnes qui veulent s'y recueillir. Merci.

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S)** : Merci, Monsieur le Président. Comme tous les préopinants, on va soutenir ce projet. Car effectivement, il permet de rendre les visites plus sereines et plus solennelles.

Ça nous permet de nous rendre compte de chérir d'autant plus nos morts qui nous rappellent la vie et à quel point elle est précieuse. Merci.

**Le Président (S)** : Merci Monsieur D'ARCANGELO FRANCO. La parole n'étant plus demandée, je vais demander au 1<sup>er</sup> secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération. Vous avez la parole Monsieur AMBORD. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. La procédure de vote est lancée.

Par 24 oui, 2 abstentions et 0 non, le projet de délibération 2412 concernant le cimetière municipal est donc accepté.

**Le projet de délibération 2412 est approuvé par 24 oui et 2 abstentions (26 votants)**

**Délibération 2412 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu les effets du réchauffement climatique qui se font notamment sentir chaque été par de fortes chaleurs*

*Vu la volonté du Conseil administratif d'atténuer ces effets en augmentant la surface de canopée sur le territoire communal*

*Vu la nature principalement minérale du cimetière municipal qui en fait un îlot de chaleur durant la belle saison*

*Vu la volonté du Conseil administratif de conférer au cimetière un caractère plus accueillant permettant au public qui le souhaite de s'y attarder de manière plus agréable*

*Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule"*

*Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex"*

*Vu l'évaluation des dossiers reçus suite à un appel d'offres sur invitation envoyé à trois bureaux d'architectes paysagistes de la place*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d é c i d e :**

*par 24 oui et 2 abstentions sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De procéder à une étude détaillée, destinée à concevoir l'aménagement futur du cimetière municipal, qui comprendra notamment la végétalisation du sol et la plantation de nouveaux arbres ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 45'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 45'000.00, afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

\* \* \*

### **13) Salle communale - Remplacement des dispositifs de levage sur scène et sur salle - Crédit de réalisation de Fr. 165'000.00 [projet de délibération 2413]**

**Le Président (S) :** S'agissant d'un nouvel objet, je vous demande de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Non. Nous pouvons donc passer au débat sur le fond. Je vais juste interrompre la procédure de vote. Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai apprécié lire ce projet. On doit faire ces changements pour des raisons de sécurité. Et j'étais encore plus heureux de voir qu'on pourra reprendre ce dispositif de levage dans la future salle communale donc c'est que du bénéfice. Et on va bien sûr voter ce projet sur le siège. Voilà, merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. En effet, vous connaissez la situation de la salle communale qui est vétuste maintenant. Nous avons constitué une commission ad hoc pour réfléchir à sa réfection.

Deux sujets sont tendancieux, ces moteurs l'étaient déjà depuis quelques années mais nous pensions pouvoir tirer encore un peu en obtenant une dérogation, chose qui n'est plus possible comme c'est notifié dans la délibération.

L'autre sujet, c'est la question du chauffage qui alimente également l'école d'Onex-Village. Pour le moment, il marche. Touchons du bois comme on dit. On espère qu'on arrivera à le faire tenir jusqu'à la démolition/reconstruction de la salle communale.

C'est vrai que c'est une demande urgente, nous ne pouvons pas attendre de refaire ces moteurs qui soutiennent les perches. Le risque d'accident il existe depuis longtemps, mais c'est surtout la question de la labélisation qui pose un problème.

Aujourd'hui, un contrôle pourrait amener la fermeture de la salle communale pour toutes les activités, qu'elles soient associatives ou qu'elles soient des Spectacles onésiens. Merci Monsieur le Président.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Comme ça a été dit, ce sujet a été évoqué en commission ad hoc sur la nouvelle salle communale. Le groupe PLR soutiendra ce projet de délibération qui répond à un besoin de sécurité, ça a été dit.

Et se réjouit que cette installation puisse être reprise dans la nouvelle salle même s'il faudra attendre un peu de temps d'ici là.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. On remercie le Conseil administratif et Madame KLEINER pour ce projet. On est ravi qu'une réflexion sur la réutilisation des matériaux soit menée.

Et à ce propos, on avait quelques questions. Je ne sais pas si... je n'ai pas pu me rendre à la commission ad hoc donc si ça a été répondu dans ce cadre-là. On se demandait comment ce matériel qui va être réutilisé sera déplacé ou stocké pendant toutes les rénovations ? Est-ce que ce matériel restera sur place ou est-ce qu'il sera stocké autre part ?

Et s'il y a déjà une estimation des coûts que représenterait le fait justement soit de stocker, soit de déplacer, soit de garder mais de bâcher, etc. ? Et s'il y a des coûts, pourquoi ils ne sont pas dans le projet de délibération ? Merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Ces perches, si une fois vous avez l'occasion d'observer les plafonds tant du manège que de la salle communale, sont démontables en morceaux. Elles seront stockées très probablement au CIV, là où notre voirie a des lieux de stockage.

Et les coûts seront les coûts RH principalement et non nous n'avons pas pris en considération ces coûts parce qu'elles sont exécutées probablement par notre administration.

**M. PRAT (S) :** Merci, Monsieur le Président. Pour toutes les raisons de sécurité qui ont été données, l'obtention du certificat de conformité pour l'utilisation de la salle aussi, donc en plus la réutilisation de ce matériel-là. C'est pour ça que le groupe Socialiste votera oui sur le siège à ce projet de délibération. Merci Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur PRAT. La parole n'étant plus demandée, je vais donc soumettre... je vais demander au 1<sup>er</sup> secrétaire de donner lecture de cette délibération 2413. Monsieur AMBORD vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. La procédure de vote est donc lancée.

Par 26 oui, 0 abstention et 0 non, cette délibération concernant la salle communale est acceptée.

**Le projet de délibération 2413 est approuvé à l'unanimité par 26 oui (26 votants)**

**Délibération 2413 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu l'état de vétusté des dispositifs de levage sur scène et sur salle de la salle communale*

*Vu l'impossibilité d'obtenir le certificat de conformité desdits dispositifs*

*Vu le risque d'accident*

*Vu l'urgence d'entreprendre des travaux de mise en conformité*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*par 26, oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux*

- 1. De réaliser les travaux de remplacement des dispositifs de levage sur scène et sur salle du bâtiment de la salle communale ;*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 165'000.00 pour cette réalisation ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*

4. *D'amortir la dépense de Fr. 165'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 165'000.00 afin de permettre l'adjudication du prestataire.*

\* \* \*

**Le Président (S) :** Madame VESELI, vous avez la parole.

**Mme VESELI (Ve) :** Je voulais juste savoir, vous ne voulez pas faire une petite pause ?

**Le Président (S) :** On se posait justement la question. Sachant qu'il est 20 heures 48, je vous propose d'aller au bout au moins des projets de motion et ensuite nous rediscuterons de l'éventualité de faire une pause ou pas.

**14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/408 du 12.09.2023 « Solidarité intercommunale avec la Chaux-de-Fonds »**

**Le Président (S) :** Personne ne veut donc prendre la parole ?  
Monsieur RITTER, vous avez la parole.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste remercier le Conseil administratif pour la réactivité à répondre à cette motion. Merci Monsieur le Président.

**«MOTION**

*Vu le terrible ouragan abattu sur la ville horlogère le 24 juillet dernier*

*Vu les destructions massives suite à cet ouragan*

*Vu le coût énorme auquel la Ville doit faire face pour reconstruire*

*Vu l'intérêt historique de cette ville, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité depuis 2009*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Groupe Echo-Vert/libéraux*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*d e m a n d e*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *D'octroyer un don de Fr. 3'000.00 au fonds de reconstruction de la Ville de la Chaux-de-Fonds ;*
2. *D'octroyer un don de Fr. 3'000.00 au fonds pour les arbres ;*
3. *D'octroyer un don de Fr. 3'000.00 au fonds pour la réhabilitation des parcs Gallet et des Crêtets*

\* \* \*

**RÉPONSE :**

*Conformément à la réponse apportée par le Conseil administratif en séance plénière concernant le versement d'un don à la Commune de La Chaux-de-Fonds, le courrier ci-joint fait office de réponse à la présente motion.*

*Le Conseil administratif »*

**15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/388 du 05.04.2022 « Formation des élu-es aux causes et conséquences du changement climatique et à ses enjeux »**

**Le Président (S) :** Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse qui est très bien documentée et très pertinente.

Sauf que je me pose la question de l'utilité d'organiser en 2024 une fresque du climat à l'attention des élus de ce cénacle. Sachant qu'il y a déjà eu en janvier, le 19 janvier 2023, une formation assez intéressante à la HEG Genève. Malheureusement on était que 3 à participer. C'était pour l'ensemble des communes et des élus, on était 3.

Il y a déjà eu la nuit est belle, je crois qu'on était 2 peut-être 3. Je ne suis pas sûr mais en tout cas 2. On a eu aussi Onex Avenir, il n'y a pas si longtemps que ça. On était de nouveau 4.

Donc je me pose la question de l'utilité de faire, de dépenser de l'argent pour organiser des séances d'information et de sensibilisation pour le Conseil municipal, étant donné qu'il n'y a déjà pas d'intérêt d'une grande majorité de ce Conseil pour participer aux choses qui sont déjà proposées.

En ce qui concerne la fresque du climat, j'ai eu la chance d'y participer et de la vivre il y a déjà plusieurs années de ça, au début que ça a été lancé. Je pense que c'est un outil très intéressant, mais chacun est libre d'y aller. Comme ça l'a été rappelé dans le rapport, il y a régulièrement des sessions qui sont organisées à Genève, toutes les semaines et chacun peut y aller.

Je pense que c'est inutile que le Conseil municipal soit incité à y aller de façon spécifique ou qu'on organise des sessions pour le Conseil municipal où il n'y aura personne. Parce que moi je ne veux pas y aller une deuxième fois, j'y suis déjà allé. Donc ça fait déjà un de moins potentiellement.

Voilà, je vous remercie et je pense que c'est un peu dommage que tout ce qui est fait par la commune déjà ne soit pas mieux utilisé par mes collègues de ce cénacle. Merci.

### « **MOTION** »

*Vu*

- *Les derniers rapports alarmants du GIEC<sup>1</sup> et de l'IPBES<sup>2</sup>*
  - *Qu'il existe un consensus scientifique sur les dérèglements climatiques et l'effondrement de la biodiversité*
  - *L'urgence d'agir, à tous les niveaux, dans tous les secteurs*
  - *La responsabilité de la commune vis-à-vis de ses habitantes et habitants*
  - *L'importance que l'ensemble du Conseil municipal puisse prendre des décisions éclairées et étayées, en ayant en main tous les enjeux, en connaissant les causes et les conséquences des décisions prises et en disposant d'une vision globale*
- Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe des Vert.e.s*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d e m a n d e**

*par 12 oui, 10 non et 1 abstention*

### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

*D'étudier les possibilités :*

---

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Intergovernmental Panel on Climate Change) <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

<sup>2</sup> The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services <https://www.ipbes.net/>

1. *D'organiser d'ici fin juin 2022 une formation spécifique à l'urgence climatique pour les conseillères et conseillers municipaux de la Ville d'Onex*
2. *De mettre à disposition des habitantes et habitants de la commune les documents de la formation*
3. *De soutenir la demande des communes genevoises auprès de l'ACG, suite en particulier à la résolution adoptée par la commune de Vernier, d'organiser une conférence pour l'ensemble des élu-es du canton*
4. *De s'engager à participer aux actions menées sur le canton et dans les autres communes pour renforcer notre capacité à prendre les décisions permettant de répondre aux enjeux climatiques*

\* \* \*

### **RÉPONSE :**

*Les élu-es des collectivités sont de plus en plus concerné-es par des questions liées aux enjeux climatiques et doivent prendre des décisions pour y faire face. Afin de faire des choix éclairés, il est important que l'ensemble du Conseil municipal dispose de suffisamment de connaissance globale des causes et conséquences.*

*La formation est une des clés permettant de répondre à cette demande.*

#### **1. Organiser d'ici fin juin 2022 une formation spécifique à l'urgence climatique pour les conseillères et conseillers municipaux de la Ville d'Onex**

*La formation des autorités communales relève de la responsabilité des partis, en complément de l'investissement personnel. Consciente des difficultés d'acquisition des connaissances utiles à leur mandat, la Haute école de gestion s'est vue dotée d'un mandat d'accompagnement ponctuel de formation des autorités municipales. C'est dans ce cadre et en écho aux motions déposées dans plusieurs hémicycles que l'ensemble des élu-es des communes a été convié à la Formation Climat du 19 janvier 2023 qui se déroulait à la HEG de Genève pour une durée de trois heures (permet de répondre à la question 3 également).*

*Cette formation a été organisée par l'ACG, en collaboration avec l'Université de Genève, les SIG, l'OCT et la Ville de Carouge. La présentation est à télécharger [ici](#)<sup>3</sup>.*

*Depuis décembre 2019 et la déclaration de l'urgence climatique par le Conseil d'Etat, des ateliers communes et climat sont proposés par la Direction de la durabilité et du climat de l'Etat de Genève. Ces ateliers sont destinés à un large public, composé des membres des administrations et des autorités municipales, qu'elles soient exécutives ou délibératives. Le lien pour les présentations des ateliers se trouve [ici](#)<sup>4</sup>.*

---

<sup>3</sup> Pour télécharger la présentation du 19 janvier 2023 : [https://www.acg.ch/sites/www.acg.ch/files/Formation%20Climat\\_filage%20complet.pdf](https://www.acg.ch/sites/www.acg.ch/files/Formation%20Climat_filage%20complet.pdf)

<sup>4</sup> [Ateliers 2023 | ge.ch](#)

*Complémentairement à ces offres, la Ville d'Onex a étudié plusieurs options de formation disponible (analyse en annexe) et la formation de la fresque du climat a été retenue comme une proposition intéressante, car elle permet de s'immerger rapidement et efficacement dans le sujet de l'urgence climatique.*

*La formation consiste en un atelier collaboratif et présentiel de 3 à 4 heures, par groupe de 6 à 8 personnes pour favoriser l'intelligence collective. Il permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques et de donner des clés pour passer à l'action.*

*Concrètement, les groupes se dispersent autour d'une table vierge. L'animateur-trice distribue des cartes avec des images et des légendes. Chaque carte représente une activité ou un processus spécifique : fonte des glaciers, rayonnement du soleil, déforestation, etc. Il faut disposer ces cartes sur la table et les relier entre elles par des flèches, tout en échangeant avec le groupe. Dans un deuxième temps, le groupe discute de la notion d'empreinte carbone, et des solutions pour réduire celle-ci sont énumérées.*

*La formation se décompose en quatre parties décrites dans le tableau ci-dessous :*

<i>Décryptage</i>	<i>Comprendre les mécanismes, causes et conséquences du dérèglement climatique</i>	<i>90 minutes</i>
<i>Créativité</i>	<i>Prendre du recul, mettre en évidence les liens importants, trouver un titre, décorer, etc.</i>	<i>15 minutes</i>
<i>Emotions</i>	<i>Exprimer son ressenti après cette découverte des enjeux et de l'urgence climatique</i>	<i>15 minutes</i>
<i>Leviers d'action</i>	<i>Quelle trajectoire doit-on suivre ? Que peut-on faire à titre individuel (citoyen) et collectif (commune) ? Construction d'une feuille de route</i>	<i>90 minutes</i>

*Cette dernière partie est adaptable au contexte onésien et spécifique pour les élu-es.*

## **2. Mettre à disposition des habitant-es de la commune les documents de la formation**

*La présentation de la Formation Climat du 19 janvier 2023 est disponible en ligne<sup>5</sup> pour tout public.*

*De façon générale, la formation Fresque du Climat est proposée à prix libre pour le public intéressé par cette thématique. Il existe environ un atelier hebdomadaire à Genève. Les dates précises se trouvent sur la page [climatefresk.org](https://climatefresk.org).*

## **3. S'engager à participer aux actions menées sur le canton et dans les autres communes pour renforcer notre capacité à prendre les décisions permettant de répondre aux enjeux climatiques**

*Déclarer l'urgence climatique est un acte politique fort, exemplaire, et entraîne de réelles actions en faveur de l'environnement. Les cantons de Vaud, de Fribourg, de Genève ont déclaré l'urgence climatique en 2019. Certaines communes genevoises (Chêne-Bougeries, Carouge, Vernier et la Ville de Genève) l'ont fait également. Le Conseil administratif d'Onex invite le Conseil municipal à en faire de même.*

<sup>5</sup> Présentation formation Climat disponible ici : <https://www.acg.ch/communications> (il faut descendre jusqu'à « Soirées d'informations »)

*Les villes et cantons ayant déclaré l'urgence climatique l'ont fait à travers une résolution, approuvée par la suite par l'ensemble du Conseil municipal. Les étapes sont les suivantes :*

- 1. Admettre publiquement l'urgence ;*
- 2. Signer la charte des villes et des communes<sup>6</sup> pour le climat et l'énergie - aujourd'hui contenant 73 villes et communes signataires - ce qui englobe 25 % de la population en Suisse ;*
- 3. S'engager en tant que commune à soumettre publiquement dans les deux ans qui suivent la signature un résumé des principaux objectifs en matière de protection du climat.*

*Sur la base de ces informations, le Conseil administratif proposera en 2024 l'organisation d'une fresque du climat pour l'ensemble du Conseil municipal et souhaite la coupler avec l'acceptation d'une résolution de déclaration d'urgence climatique.*

*Le Conseil administratif »*

## **16) Réponse du Conseil administratif à la motion M/403 du 28.03.2023 « Frigo participatif en libre-service »**

**Le Président (S) :** Madame SCHMIDT MESSINA, vous avez la parole.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. Madame GIROUD et moi-même, nous remercions le Conseil administratif et le personnel de la commune qui s'est penché sur notre motion. Et nous trouvons pertinent le lieu où il sera placé. Merci.

### **« MOTION**

*Vu le gaspillage alimentaire en Suisse, un tiers de la nourriture produite est perdue, soit environ 250gr par personne de denrées comestibles atterrissent quotidiennement dans nos poubelles, l'équivalent presque d'un plat du jour*

*Vu le besoin de la population onésienne*

*Vu les avantages en termes de lien social et écologique*

*Vu le succès d'installations similaires aux Charmilles, Roseraie et Jonction par la Ville de Genève et dans d'autres cantons (Lucerne et Vaud)*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition des Verts et du Parti Socialiste*

---

<sup>6</sup> La charte est disponible sous ce lien:

[https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/charte\\_climatique\\_et\\_energetique\\_2020.pdf?v=20230222115541](https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/charte_climatique_et_energetique_2020.pdf?v=20230222115541)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*d e m a n d e*

*par 26 oui et 2 abstentions*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *De participer à l'installation d'un frigo participatif (où il serait possible de déposer et récupérer des denrées alimentaires) en partenariat avec l'association Free-go.*

\* \* \*

**RÉPONSE :**

Contexte

*Le projet Free-Go est né grâce à l'association Eco-citoyen. Il récupère des denrées alimentaires brutes chez certains commerces partenaires faisant don de leurs invendus, puis les répartit dans les quatre frigos – des lieux semi-protégés avec un espace de dépôt pour des denrées sèches - accessibles à toute personne intéressée.*

*Le premier frigo a été déposé en juin 2022 en Ville de Genève et il en existe actuellement quatre, répartis dans les quartiers suivants :*

1. *Aux Charmilles : rue de Lyon 99*
2. *À Plainpalais : rue des Savoises 15*
3. *Aux Minoteries : rue de Carouge 108*
4. *Aux Pâquis : rue du Buis 14*

*Ce projet est :*

- *social, car il relie les acteurs et les actrices du quartier et renforce la solidarité sociale, contribue à la réinsertion professionnelle et soutient des personnes dans la précarité ;*
- *économique, car il met à disposition des denrées alimentaires brutes à la population, gratuitement et sans contrepartie ;*
- *écologique, car il évite le gaspillage alimentaire de plusieurs tonnes de denrées alimentaires chaque année en remettant en circuit des aliments destinés au compost et permet de sensibiliser la population à cette problématique de taille.*

*Au vu de son succès, un cinquième frigo sera installé d'ici fin 2023 dans le quartier des Grottes, près de Cornavin.*

Freins

*Les craintes initiales des parties prenantes portaient sur le manque de réapprovisionnement des frigos, ainsi que sur le manque d'engouement de la population face à une telle démarche. Ces craintes ont rapidement été effacées, car les frigos sont remplis quotidiennement durant les jours de semaine et certains frigos se vident en moins d'une heure.*

*Un second frein porte sur la compétitivité face aux autres initiatives de récupération de denrées, telles que Partage ou Too Good To Go. L'association Eco-citoyen a trouvé de nouvelles entreprises et commerces avec lesquelles les initiatives ci-dessus ne travaillent pas ou peu, ce qui permet de fournir un service complémentaire à ceux déjà existants.*

*Une autre barrière face à cette initiative se trouve dans l'aspect de l'hygiène et de la déprédation du matériel. Les frigos sont lavés quotidiennement et des contrôles stricts ont lieu par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de l'Etat de Genève.*

*À noter que le lieu est ici un facteur décisif pour éviter les dommages sur le matériel : il lui faut être central, avec beaucoup de passage de la population et accessible durant une longue tranche horaire durant la journée.*

#### Financement

*C'est grâce au programme G'innove, ainsi qu'au fonds climat de la Ville de Genève, que ce projet trouve rapidement un financement conséquent (plus de Fr. 60'000.00), lui permettant de s'implanter rapidement sur le territoire.*

*Pour une commune suburbaine telle qu'Onex, le coût d'installation est estimé à Fr. 6'600.00. Des frais additionnels de fonctionnement à payer chaque année se montent à Fr. 12'000.00. Soit Fr. 18'600.00 au total pour l'année 2024.*

#### Perspectives

*L'association est à la recherche de communes urbaines intéressées par ce projet, telles que Meyrin, Lancy ou encore Onex.*

*Même si les coûts sont conséquents, ils devraient baisser si le nombre de frigos sur le territoire genevois augmente : plus les frigos sont proches, plus efficaces seront les livraisons et les approvisionnements.*

#### Proposition du Conseil administratif

*Au vu du succès incontestable de ce projet, le Conseil administratif propose de mettre en place un frigo participatif au sein de la Ville d'Onex durant l'année 2024.*

*L'établissement se ferait sur le terrain de Morillon Parc, il serait annexé au bâtiment du projet « Aquapoulco ».*

*Le Conseil administratif »*

### **17) Réponse du Conseil administratif à la motion M/378 du 18.05.2021 « Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école »**

**Le Président (S) :** Madame BEAUSOLEIL, vous avez la parole.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie beaucoup le Conseil administratif pour sa réponse très complète et puis pour tous les travaux qui sont prévus. J'avais une question.

En arrivant là, je suis passée par le préau de l'école d'Onex-Village, et la réponse fait mention à l'école d'Onex-Village d'installation de trois bacs potagers pour sensibiliser les enfants à la culture de saison et de proximité. Et je me demandais, peut-être que j'ai mal vu c'était la nuit, mais est-ce qu'ils sont déjà installés ? Ou j'avais l'impression qu'ils ne l'étaient pas encore.

Et puis on se réjouit particulièrement du projet d'aménagement de l'école d'Onex-Parc qui souffre d'un manque d'infrastructures adéquates pour les enfants. Donc cette réponse elle est très encourageante et on se réjouit de voir ces projets. Merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. La livraison des bacs commandés pour ces jardins a été retardée. Et il a été décidé d'un commun accord avec les institutrices que ça allait être reporté au début de l'année prochaine. Merci Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Je vous propose donc de prendre acte de cette réponse du Conseil administratif. Est-ce qu'il y a toujours une volonté de faire une pause ? Non, alors nous allons donc faire encore preuve d'énergie et de vigueur et avancer dans cet ordre du jour.

### **«MOTION**

*Vu que la commune a sept écoles sur son territoire, représentant donc une importante part du territoire non construit appartenant à la Ville d'Onex*

*Vu que ces cours d'école sont souvent particulièrement bétonnées, imperméables et peu arborisées*

*Vu qu'elles constituent des îlots de chaleur, en particulier en été pour les enfants qui y jouent pendant les récréations et en dehors des heures de cours*

*Vu que végétaliser et dégoudronner permettrait de rafraîchir les lieux, de perméabiliser les sols et de prévenir des inondations en cas de grandes pluies*

*Vu que des cours d'école plus végétalisées et arborisées pourraient rapprocher les enfants de la nature et les sensibiliser à l'environnement*

*Vu que les cours d'école sont des lieux de loisirs utilisés également après les heures scolaires et les week-ends par les enfants et leurs parents, en faire des îlots de fraîcheur bénéficierait à tout le quartier*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition des Vert.e.s,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d e m a n d e**

### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

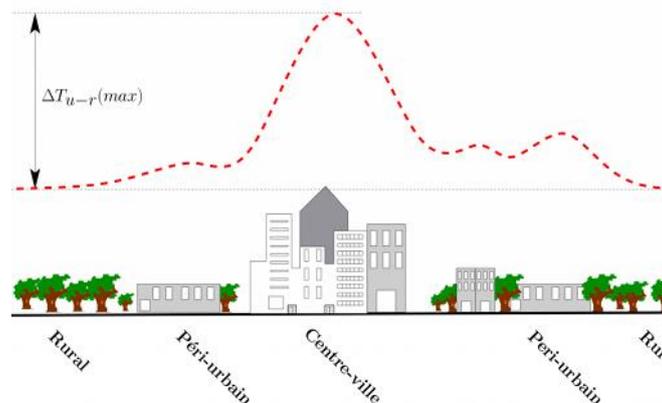
- 1. De favoriser la transformation des cours d'école actuelles en espaces majoritairement végétalisés par la plantation d'arbres et de buissons*

2. De prioriser et développer la présence du végétal dans les nouveaux projets d'aménagement des cours d'école
3. De prévoir, lorsque l'espace à disposition le permet, une zone dédiée à des potagers urbains à disposition des associations du quartier pour y organiser des ateliers avec les enfants
4. De prévoir des points d'eau de type fontaine
5. D'utiliser préférentiellement les revêtements d'origine végétale dans les aménagements
6. De préférer des aménagements dans des tons clairs afin de diminuer la chaleur.

\* \* \*

### **RÉPONSE :**

En raison du changement climatique mondial, il devient urgent de prendre en compte la question de la chaleur dans les villes. En effet, la température y est généralement plus élevée que dans les zones rurales, étant donné la densité des constructions et le faible pourcentage de végétation et d'air frais. Cette caractéristique entraîne la formation d'îlots de chaleur.



schématisation du phénomène d'îlot de chaleur, site [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

Une étude climatique, menée en 2020 par le Service cantonal du développement durable du Canton de Genève et la société GEO-NET, a permis d'analyser la situation actuelle à Genève.

Ainsi, nous pouvons constater que les zones les plus chaudes de la Ville d'Onex se situent le long de la route de Chancy et de l'avenue des Grandes-Communes. Les préaux des écoles ne sont pas épargnés, avec des pics de hautes températures ressenties, créant de ce fait des effets d'îlots de chaleur.

Un point de situation sur la proportion des surfaces goudronnées des préaux onésiens a été effectué, dont voici la synthèse :

Estimation des surfaces de préaux en m2							
Bâtiment/ Rénovation	Adresse	Activité	Surface végétalisée & amortissante & couverte	Pourcentage de surface végétalisée & amortissante & couverte	Surface enrobée exposée	Pourcentage de surface enrobée exposée	Surface totale
Ecole de Belle-Cour	Route du Grand-Lancy 155	École	300	25	900	75	1200
Ecole du Bosson	Avenue du Bois-de-la-Chapelle 90	École	2900	28	7400	72	10300
Ecole d'Onex Parc	Rue du Bosson 5	École	4850	41	6950	59	11800
Ecole des Tattes	Rue du Comte-Géraud 26	École	1500	35	2750	65	4250
Ecole des Racettes	Chemin de la Pralée 14	École	750	35	1400	65	2150
Ecole de François-Chavaz	Chemin François-Chavaz 35	Parascolaire	425	39	675	61	1100
Jardin Robinson	Chemin François-Chavaz 115	Animation socioculturelle	3000	81	700	19	3700
Pavillon du Bois Carrien	Avenue des Grandes-Communes 68	Crèche	6	1	430	99	436
Maison Onésienne	Rue des Evaux 2	Ancien Préau	50	2	2034	98	2084
Préaux Rénovés							
Ecole du Gros-Chêne Rénové en 2020	Avenue du Gros-Chêne 39	École	292	42	409	58	701
<i>Etat avant rénovation</i>		École	82	12	619	88	701
Ecole d'Onex-Village Rénové en 2022	Rue Gaudy-le-Fort 24	École	708	56	565	44	1273
<i>Etat avant rénovation</i>		École	127	10	1146	90	1273
Crèche Rondin Picotin Rénové en 2023	Avenue du Bois-de-la-Chapelle 60	Crèche	1073	83	219	17	1292
<i>Etat avant rénovation</i>		Crèche	301	23	991	77	1292

Les îlots de chaleur observés dans les écoles onésiennes sont donc améliorés au fil des rénovations. A l'échelle urbaine, plusieurs mesures doivent être appliquées à moyen et long terme pour les transformer en îlots de fraîcheur.

1. Repenser l'aménagement urbain afin de tenir compte de la circulation des vents des zones rurales périphériques vers les centres urbains ;
2. Replanter les zones très affectées avec des arbres et des végétations, en privilégiant les espèces comportant de grandes couronnes et supportant la chaleur et la sécheresse. Cette mesure permet ainsi de gagner jusqu'à 7°C de fraîcheur ;
3. Désimperméabiliser les sols en proposant des surfaces dites naturelles permettant de retenir l'humidité plus longtemps ;
4. Aménager des espaces d'eau en remettant à ciel ouvert des cours d'eau et en les aménageant pour permettre la baignade, en intégrant des brumisateurs d'eau sur des places publiques ou en installant des fontaines à jet ;
5. Eclaircir les revêtements de sols afin d'absorber le moins possible les rayons de soleil et de moins accumuler et émettre de la chaleur ;
6. Créer de l'ombre par les arbres, mais également par d'autres moyens tels que les toiles solaires, les toitures, les pergolas, les toits aériens, les pavillons, lorsqu'une plantation n'est pas possible ;
7. Réduire la production de chaleur en revoyant la mobilité ou notamment la construction demandant peu de climatisation.

Au niveau des préaux des écoles et des crèches, la majorité de ces mesures peuvent être mises en place comme la replantation des zones, la désimperméabilisation des sols, l'éclaircissement des revêtements de sol et la création de zone d'ombre. Les autres points sont des mesures à prendre sur du long terme et à l'échelle de la Ville.

*Pour ce qui est de l'aménagement de points d'eau, l'installation de fontaines ou équivalent n'est pas souhaitable dans les préaux, tant d'un point de vue écologique que de coûts. En effet, pour des raisons sanitaires, et ce afin de maintenir une eau potable, la conduite doit être vidangée régulièrement. L'impact en termes de consommation d'eau est donc particulièrement dommageable. De plus, les coûts pour l'installation des alimentations en eau et en électricité (pour faire fonctionner le circuit) sont élevés.*

*En tenant compte de ce qui précède, les mesures prises lors des récentes rénovations ont été les suivantes :*

#### **Rénovation du préau de l'école du Gros-Chêne (2020)**

1. *Création d'une zone de verdure (haies), plantation de 3 arbres en remplacement de 3 arbres abattus en mauvais état sanitaire ;*
2. *Aménagement d'un revêtement amortissant de couleur claire semi-perméable sous les jeux ;*
3. *Installation d'un bassin de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ;*

#### **Rénovation du préau de l'école d'Onex-Village (2022)**

1. *Abattage de deux arbres en mauvais état sanitaire, compensés par la plantation de 3 nouveaux arbres ;*
2. *Création de zones drainantes en copeaux de bois qui ont l'avantage de retenir plus longtemps une certaine humidité ;*
3. *Aménagement d'un revêtement amortissant de couleur claire semi-perméable sous les jeux ;*
4. *Installation d'un bassin de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ;*
5. *Installation de trois bacs potagers pour sensibiliser les enfants à la culture de saison et de proximité.*

#### **Rénovation du préau de la crèche Rondin-Picotin (2022-2023)**

1. *Plantation d'un arbre supplémentaire et replantation de trois autres, pour tenir compte du mauvais état des arbres abattus ;*
2. *Intégration de plus de surfaces dites naturelles (copeaux de bois) et amortissantes ;*
3. *Aménagement d'un revêtement en bitume clair des zones de passage retenant moins de chaleur. La surface de bitume ainsi enlevée représente près de 60% de la surface totale ;*
4. *Installation de toiles solaires dans le préau des petits ;*
5. *Définition de différents espaces et aménagements dans lesquels les enfants évolueront : une zone de jeux, une zone de détente, une zone d'activités (potagers, bacs à sable, etc.) et une zone de passage ;*
6. *Installation d'un bassin de récupération des eaux de pluies afin de pouvoir arroser la végétation existante.*

#### **Aménagement à l'école d'Onex-Parc**

*Pour pallier une dégradation du revêtement bitumeux, un nouvel aménagement démontable est en cours d'étude afin de proposer des zones végétalisées et ombragées dans cette cour.*

### **Rénovation de l'école du Bosson**

*Lors de la rénovation globale de l'école, une partie du préau sera réaménagée en s'appuyant sur le projet lauréat de l'atelier Créagir. Il s'agit d'une proposition développée par des étudiantes et étudiants de différentes HES dans le cadre de l'incubateur Pulse, en collaboration avec la Ville d'Onex et Microterritoire. Le projet prévoit de faire entrer la nature dans la cour, avec la création de zones d'ombre sous forme de pergolas végétalisées, l'installation de potagers éducatifs et l'aménagement d'espaces récréatifs constitués d'éléments naturels.*

### **Future école des Moraines du Rhône**

*Ce sujet a d'emblée été pris en compte dans l'agencement du préau. Il comportera plusieurs zones de verdure arborisées, des espaces recouverts de copeaux, ainsi que des revêtements amortissants, de couleur claire, semi-perméables.*

### **Prochaines rénovations :**

- ✓ Préau du pavillon Bois-Carrien
- ✓ Préau et école du Bosson
- ✓ Préau et école d'Onex-Parc
- ✓ Préau de l'école de Belle-Cour

*En conclusion, les enjeux climatiques figurent au cœur des priorités du Conseil administratif. Des mesures concrètes sont prises pour rénover les préaux, ainsi que les bâtiments communaux. Une priorisation est effectuée en fonction de différents facteurs comme les coûts, le degré de vétusté, les consommations énergétiques, ainsi que les ressources humaines pour pouvoir effectuer, suivre et mettre en place toutes ces rénovations.*

*Le Conseil administratif »*

## **18) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1676) - Renvoi au Conseil administratif de la PET-15 (projet de résolution 259)** **Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN**

**Le Président (S) :** Est-ce que Monsieur TOGNAN, qui a fait le rapport, souhaite prendre la parole ? Non. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole outre le rapporteur Monsieur TOGNAN. Monsieur RITTER, vous avez la parole.

**M. RITTER (EVL) :** Merci Monsieur le Président. Je salue la présence d'un nouveau Conseil municipal, Monsieur Gérard FUSCI à cette séance. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, je prends bonne note de cette remarque Monsieur RITTER. Je vais donc demander à Monsieur le 1<sup>er</sup> secrétaire, Monsieur AMBORD, de donner lecture du rapport. Ah non il n'y a pas de rapport à lire, je vais donc soumettre au vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition 15. La procédure est lancée.

Par 23 oui, 0 abstention et 0 non, le renvoi au Conseil administratif de la pétition 15 est accepté.

**Le projet de résolution 259 est accepté par 23 oui (26 votants) (3 personnes n'ont pas voté)**

**Résolution 259 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la pétition « Non au bétonnage de la zone villas à Onex non à la discrimination » renvoyée en Commission citoyenneté, communication et pétitions lors du Conseil municipal du 12 septembre 2023*

*Vu la Commission citoyenneté, communication et pétitions du 2 octobre 2023*

*Vu le rapport CCP-1676 de la Commission citoyenneté, communication et pétitions qui tient lieu d'exposé des motifs*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **déclare :**

*par 23 oui (3 personnes n'ont pas voté)*

- *Qu'il transmet au Conseil administratif, pour traitement, la pétition PET-15. »*

\* \* \*

### **19) Propositions individuelles et questions**

**Le Président (S) :** Le temps que je retrouve mes documents. Il y a de nombreuses questions écrites qui ont été transmises au Conseil administratif et à l'entier de ce Conseil municipal par Monsieur HALDI particulièrement. Donc nous allons les prendre dans l'ordre.

Par rapport à la question écrite 132 de Monsieur Sylvain HALDI, conseiller municipal... Je vais donc juste vous les lister ces questions pour les rappeler à tout le monde.

- La question écrite QE/132 de Monsieur Sylvain HALDI « Subvention transfert modal »
- La question écrite QE/133 de Monsieur Sylvain HALDI « Soutien à la fête de l'Escalade »
- La question écrite QE/134 de Monsieur Sylvain HALDI « Plan d'urgence arbre »
- La question écrite QE/135 de Madame Zora MASE et Messieurs Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN « frais de justice à la charge de la Commune d'Onex »
- La question écrite QE/136 de Monsieur Sylvain HALDI « Passage piéton du chemin de l'Auberge »

Ceci étant dit, je donne donc la parole aux personnes qui le souhaiteraient.  
Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais aborder deux sujets avec le Conseil administratif. D'abord les délais de réponse pour les motions, on a reçu plusieurs motions aujourd'hui. Notre règlement stipule clairement que le délai maximum est de quatre mois et que quand il n'est pas respecté, le Conseil administratif en donne les raisons.

Ici, on a des réponses à des motions d'avril 2022, de mars 2023 et enfin, la plus surprenante, de mai 2021 concernant celle pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école. C'est extrêmement long comme délai. Et on aimerait comprendre pourquoi.

Ensuite et enfin, entre la Commission des finances et aujourd'hui, nous avons découvert les modifications au budget que vous avez proposé ce soir. Je ne pense pas que vous ayez été avertis aujourd'hui des nouvelles prévisions de l'AFC, et que vous ayez préparé cet amendement aujourd'hui.

On aurait aimé être au courant. Et même si c'était dans les documents sur CMNet, on n'a pas reçu de mail qui nous notifiât que le projet avait été modifié. Et on reçoit beaucoup de mails, on ne vérifie par les documents chaque jour pour voir s'ils sont modifiés. On a besoin de savoir à l'avance pour pouvoir se préparer.

Et c'est pour ça qu'on a renvoyé en commission. Donc ça me paraît important de pas faire ce genre de modification en cours de séance. Ou alors de demander à un groupe de faire un amendement purement et simplement enfin selon la procédure des amendements. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je reviens sur le sujet du nouveau site, enfin il n'est plus si nouveau que ça puisqu'il a été mis à jour au mois de juin je crois le nouveau site de la commune.

Et je suggère deux choses. La première c'est que dans la page qui concerne ma ville, la présentation de la commune, les armoiries qui sont décrites avec deux cours d'eau qui forment les limites naturelles du territoire d'Onex, c'est-à-dire l'Aire et le Rhône, qu'on puisse modifier le libellé parce que la commune elle ne s'arrête pas au niveau de l'Aire, parce que rien que la Gavotte est sur Onex, c'est de l'autre côté de l'Aire.

Donc ça serait bien quand on explique que les armoiries sont limitées par le Rhône et l'Aire, qu'on tienne compte aussi du fait qu'il y ait des gens qui habitent de l'autre côté de l'Aire. Pour moi, ça m'arrangerait d'être sur la commune de Plan-les-Ouates au niveau fiscal, mais jusqu'à présent en tout cas, on est sur Onex. Donc ça serait bien que ça soit modifié.

Et puis, il manque aussi ce qu'il y avait avant, il y avait une carte de la commune. Mais elle n'existe plus. Et ça pourrait vraiment utilement compléter l'information dans la rubrique territoire d'Onex d'avoir une carte avec la liste des chemins et des routes de la commune. Ça me paraît important.

Voilà, d'autant plus que j'ai regardé que la dernière modification de la page a été faite le 2 novembre 2023. Donc il y a eu des modifications qui ont eu lieu depuis le mois de juin. Donc ça serait utile de rajouter un lien avec une carte de la commune.

Un autre point, dans l'excellente émission de TV Onex sur le jumelage des communes en particulier celles de Wehr et Bandol, il a été malheureusement constaté qu'il y avait une

absence de représentant du Conseil administratif. Et je peux bien comprendre qu'on ne peut pas être partout, mais est-ce un désintérêt pour les jumelages ?

Ou bien si, je n'espère pas, savoir si le Conseil administratif a prévu d'inviter ces communes pour les 175 ans de la commune d'Onex ? Je pense que ça serait bien de prévoir que ces communes et leurs autorités soient invitées à notre 175<sup>ème</sup>.

J'abuse mais j'ai encore un dernier point. Ça concerne l'éclairage au chemin des Verjus. Il n'y avait plus d'éclairage le long du Pont-du-Centenaire, enfin une partie du Pont-du-Centenaire et une partie des Verjus. Ça a été restauré sauf trois lampadaires malheureusement qui sont où j'habite.

C'est le long du chemin des Verjus à la hauteur du chemin de la Planche d'Aire, de Longe L'Aire et le carrefour de la Mère-Voie. Je suis venu encore ce soir à pied, c'est vraiment dangereux à cette saison de cheminer là le long, même si ce n'est que 300 ou 400 mètres non éclairé, ça serait bien que les SIG, qui ont rétabli une partie de l'éclairage, le fassent sur toute la longueur du chemin pas seulement sur une partie. Merci.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Mesdames du Conseil administratif, récemment certains conseillers municipaux dont moi-même, avons pu visiter l'école du Bosson, en tout cas une partie et voir certaines classes.

J'ai moi-même été vraiment, je vais être diplomate, surprise par le contenu de certaines classes qui sont dans un désordre indescriptible avec un cheni épouvantable parfois empilé tout simplement comme ça. Il y a des meubles dans certaines classes qui n'ont rien à voir avec la scolarité des élèves, comme par exemple un tapis par terre, des fauteuils ou canapés rembourrés.

Et on sait qu'en cas d'incendie, le rembourrage de ces meubles est très toxique. J'ai été encore beaucoup plus choquée de voir dans une classe des plus petits, parce que les pupitres étaient plus petits que les autres deux classes que nous avons visité, de voir des fils électriques enchevêtrés par terre, mais pas un ou deux fils, mais beaucoup plus, avec un interrupteur général qui était allumé.

Donc on sait que plus les fils sont en enchevêtrés et plus il y en a, notamment par terre, plus c'est risqué en cas d'incendie. Et ceci à quelques centimètres des pupitres des élèves. Alors je crois savoir, sauf erreur, que le contenu des classes n'est pas du ressort de la commune, mais du DIP, Département de l'instruction publique.

J'aimerais savoir si le DIP a conscience de l'état de certaines classes de l'école du Bosson ? Est-ce que vous leur en avez informé ? Comment a-t-il réagi ? Comment pense-t-il réagir ?

Et puis ensuite, j'aimerais savoir si en cas d'incendie causé par le contenu des classes, qui est responsable ? Le DIP ou la Commune ? Merci.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. Il y a quelque temps de ça, nous avons, on nous a dit pardon, alors je reprends mes esprits. Il y a quelque temps de ça, on nous a dit que la commune faisait travailler les restaurants dans chaque manifestation communale.

Serait-il possible d'avoir la liste de ces restaurants qui ont travaillé... à qui la Commune a fait appel cette année ? Merci bien.

**M. PRAT (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je veux juste compléter ce qu'a dit Monsieur SUCHET tout à l'heure pour le site de la commune. J'ai lu quelque part que c'est marqué Maire de la commune, Madame Ruth BANZIGER. Ça fait quelques années...

Mais il y a une autre chose. Dans le dernier Onex Magazine, on nous parle de la restauration à Onex. Mais je crois que la personne qui a fait le tour des restaurants, s'est arrêtée juste à la cité fleurie. Il n'a pas fait quelques pas de plus vers l'est de la commune.

Au chemin de l'Écho, il y a un restaurant avec une communauté ibérique et à quelques mètres de là, il y a un autre restaurant Irmandade Galega qui est très connu, ça fait des années et des années qu'il est là, qui est connu par pas mal des gens de cet hémicycle, là où on mange bien pour pas cher. Donc je ne sais pas si on peut réparer l'oubli. Merci Monsieur le Président

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. C'était juste pour vous remercier pour la sortie du Conseil municipal que nous avons fait donc avec Cadiom où nous avons eu l'occasion de visiter Cheneviers et Cadiom puisque depuis le temps qu'on en parle, on a vu vraiment les installations de Cadiom.

C'était vraiment très intéressant. Je vous remercie et je vous propose de faire aussi bien pour la sortie de printemps.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord concernant la liste des objets en suspens, en effet, nous remontons péniblement notre retard. Les ressources humaines sont maintenant stabilisées dans les services. Pour vous rappeler qu'à l'exploitation, nous avons eu longtemps des absences, le départ d'un secrétaire général qui était très expérimenté a aussi nécessité une mise au point de certains éléments. Mais nous avons conscience qu'il y a ces objets auxquels nous devons répondre et les services s'y emploient.

Concernant le nouveau site internet, alors sachez que la communication est vraiment preneuse de vos commentaires que je retransmettrais. Ils font volontiers des modifications, des corrections. C'est encore possible. Et certaines choses sont même modifiables par le service lui-même. Donc n'hésitez pas à leur adresser un mail à [communication@onex.ch](mailto:communication@onex.ch), c'est volontiers.

Je voulais juste faire un commentaire concernant les deux cours d'eau qui marquent effectivement nos armoiries. La frontière de l'Aire s'est modifiée avec le temps, ce qui explique qu'une partie d'Onex se trouve en dessous de l'Aire actuelle.

Concernant l'émission TV Onex sur le jumelage de Wehr et Bandol, nous avons récemment reçu la Présidente qui s'occupe des jumelages. Jumelages que nous n'avons pas mis en priorité de nos actions. Il faut se rappeler que nous avons commencé cette législature avec deux années de Covid qui ont été extrêmement compliquées dans la prise de relation.

Nous avons ensuite eu une année de rattrapage. Nous ne pensons pas avoir le temps de les visiter avec les priorités que nous nous sommes fixées, notamment dans la rénovation de nombreux bâtiments, l'animation de plusieurs commissions dans lesquelles nous

tentons de vous expliquer au mieux les réalités d'Onex, dans la volonté de fermer la Place des Deux-Églises, enfin, il y a de nombreux projets à Onex.

Et c'est vrai que nous avons priorisé et nous avons priorisé ici à Onex. Mais volontiers, nous pouvons leur transmettre l'information que le 175<sup>ème</sup> est en préparation pour 2026 et les inviter. Le programme est encore loin d'être constitué.

Et puis enfin concernant la classe de l'école du Bosson, je sais bien que vous avez pu découvrir cette classe, ces classes d'école à l'occasion de la visite de l'école en vue de la rénovation. Et dans ce contexte, nous avons expliqué aux commissaires que le Service exploitation avait dénoncé ce désordre et surtout tous ces effets personnels, canapés et autres frigos ou micro-ondes qui sont strictement interdits dans les classes.

Nous n'avons pas autorité en tant que Ville d'Onex de les évacuer. Nous devons passer par le DIP. Et le DIP a été alerté mais ils sont en train de remonter dans la pyramide administrative pour faire exécuter l'ordre de débarrasser ce mobilier. Mais la Ville d'Onex a fait le nécessaire.

En termes de responsabilité, je ne pourrais pas vous répondre Madame MASE. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors je vais dans le sens pour répondre à Monsieur MOSCHELLA, je vais dans le sens de Madame KLEINER. En effet, il y a ces délais, on n'arrive pas forcément à les respecter. C'est aussi une histoire de RH. C'est aussi une histoire de priorités. Les services ne se tournent pas les pouces. Personne ne se tourne les pouces au sein de notre administration.

D'une manière générale, l'administration onésienne est sous-dotée, donc un certain nombre de responsables de service suivent nos débats. Je pense qu'ils vous ont entendus et je pense qu'ils sont d'accord avec notre réponse pour ce sujet.

Le deuxième point par rapport au budget, quand vous dites que finalement vous n'êtes pas toujours à jour et que vous ne regardez pas vos mails. Je vous rappelle que ça fait partie de votre cahier des charges de lire vos mails régulièrement. Donc sur CMnet... je n'ai pas fini et vous n'avez pas la parole.

Sur CMnet ont été déposés les documents en temps voulu. Donc vous aviez eu accès à ces documents. On a fait une présentation, on a mis un amendement. On a été extrêmement transparent aujourd'hui en vous disant voilà les chiffres de l'État, voilà ce que nous nous avons préconisé.

Et vous avez décidé d'envoyer tout cela en commission. Il n'y a aucun souci. On va aller en commission sur ce sujet.

Pour répondre à Monsieur SUCHET, concernant les lampadaires, alors on va donner l'information aux SIG qui se chargent de cela parce que je pense que vous avez eu l'information qu'il y avait des travaux entre deux avec Plan-les-Quates. Mais je vais attirer l'attention des services. Je finis puis on vous redonne la parole.

Et je vais dans le sens de Madame KLEINER concernant le jumelage avec Bandol. Par contre, si des membres du Conseil municipal souhaitent s'investir dans le jumelage, on peut vous mettre en contact. Si vous avez de l'intérêt à ce sujet, n'hésitez pas à venir vers nous. Et nous pouvons faire le nécessaire pour que vous puissiez vous investir dans ce jumelage.

Mais il est vrai que nous avons passablement de dossiers à faire avancer pour les prestations de nos communiés. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. C'est juste par rapport aux SIG, ils sont intervenus. C'est-à-dire lundi passé, ils sont venus, ils ont rétabli l'électricité sur toute la partie qui était sur le chemin du Pont-du-Centenaire. Mais sur 4 ou 5 lampadaires en direction de Lancy, mais ils se sont arrêtés là.

Ils ne sont pas allés jusqu'au... il y en avait encore trois qui ont été... pourtant j'ai attiré l'attention du technicien qui était là. Il y en avait un qui était dans sa nacelle et l'autre en bas. Je lui ai dit. Il m'a dit vous avez vu là on a déjà rétabli l'électricité. Et j'ai dit oui mais il y a encore trois lampadaires qui sont éteints le soir. Et puis il m'a dit ah bon.

Et puis j'avais l'impression que dans son... enfin son travail journalier qui avait été prescrit par son chef, ces trois lampadaires ils n'étaient pas prévus. Donc ils sont partis et puis ça fait plus de 10 jours qu'ils sont toujours éteints.

Donc l'intervention de la commune a été efficace. Ils sont venus tout de suite le lundi. Sauf qu'ils n'ont pas fait tout le boulot. C'est juste ça. C'est juste pour préciser qu'il faudrait les relancer pour dire qu'ils n'ont pas tout fait. Voilà, merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Très très vite. On s'est mal compris. Je vous rassure je lis mes mails. Je disais justement qu'on n'a pas reçu de mail qui nous informait de la modification du projet de budget.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur MOSCHELLA. On a compris. On va passer aux autres propositions. Est-ce que la salle vous avez d'autres... On va passer aux propositions de l'assemblée. Est-ce que le public, qui est assis au fond de la salle, a des remarques à apporter ?

**Le Président (S) :** Je vous propose donc de clore cette séance du Conseil municipal et vous remercie pour votre participation. Et il y a un apéritif toujours qui est prévu dans la salle derrière auquel le public est également convié.

**La séance est levée à 21 heures 17.**

Le Secrétaire :

Cédric AMBORD

Le Président :

Romain GAUTHIER